

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

COMPTE RENDU INTÉGRAL

DES SÉANCES DU 12 OCTOBRE 1994



SOMMAIRE GÉNÉRAL

1 ^{re} séance	5285
2 ^e séance	5309
3 ^e séance	5347

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1994-1995

(15^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 12 octobre 1994



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER

1. **Rappel au règlement** (p. 5287).

MM. Alain Bocquet, le président, Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale.

2. **Loi de finances pour 1995**. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 5287).

M. le président.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 5287)

MM. Jean-Pierre Brard,
Gilles Carrez,
Jean-Louis Idiart,

Yves Fréville,
Emile Zuccarelli,
Jean Tardito,
Etienne Pinte,
Gilbert Gantier,
Jean-Pierre Chevènement,
Gilbert Meyer,
M^{me} Ségolène Royal.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

3. **Ordre du jour** (p. 5307).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. PIERRE-ANDRÉ WILTZER,
vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Alain Bocquet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet, pour un rappel au règlement.

M. Alain Bocquet. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58.

La nuit dernière, mon intervention a été interrompue à de nombreuses reprises, en particulier par notre collègue Jean Ueberschlag, qui semble d'ailleurs n'avoir pas pu se lever ce matin...

M. Jean-Pierre Brard. L'effort l'a épuisé !

M. Alain Bocquet. ... affirmant et répétant, avec un aplomb incroyable, que le groupe communiste avait voté pour la création de la CSG.

Je veux relever cette contrevérité flagrante. Je me suis fait remettre le compte rendu de la séance du lundi 19 novembre 1990, jour où le groupe communiste a voté une motion de censure, déposée d'ailleurs par l'opposition de droite de l'époque,...

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ah ! merci de le dire !

M. Alain Bocquet. ... - et cela nous a coûté ! - pour s'opposer à la création de la CSG.

Je constate que, quelques années plus tard, seul le groupe communiste est resté fidèle à sa position initiale.

Messieurs de la droite qui gouvernez, non seulement vous avez maintenu la CSG, mais vous l'avez doublée, et vous vous apprêtez à la doubler encore au lendemain de l'élection présidentielle.

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Et prophète avec ça !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Procès d'intention !

M. Alain Bocquet. Je le répète, aujourd'hui comme hier, le groupe communiste est contre la CSG.

M. le président. Mon cher collègue, une interprétation rigoureuse de l'article 58 de notre règlement ne vous aurait pas permis cette mise au point. Je n'en prends pas moins acte.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. M. Bocquet a fait allusion à une époque que nous avons vécue ensemble.

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut rien exagérer !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Monsieur Brard, ce fut grandement le cas pour ce qui vous concerne !

M. Jean-Pierre Brard. Mais en séparation de biens !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Effectivement, monsieur Bocquet, l'opposition avait pris l'initiative d'une motion de censure mais pour s'opposer non à la CSG, mais au fait qu'elle ne s'accompagnait pas d'un plan de réduction des dépenses de santé et d'un plan d'économie de la sécurité sociale. Ce que nous voulions, à l'époque, c'était qu'une augmentation de la fiscalité ou des prélèvements obligatoires aille de pair avec une remise en ordre.

Empreint d'esprit de justice comme vous l'êtes, monsieur Bocquet, vous ne devriez que vous féliciter de ce que cet impôt, désagréable certes comme tous les impôts, et impopulaire, soit juste puisqu'il s'applique non seulement aux salariés - comme d'habitude - mais aussi au capital. Je suppose donc que c'était parce qu'aucune réduction du déficit de la sécurité sociale n'était prévue que vous vous étiez associé à notre motion de censure...

M. Alain Bocquet. Vous disiez à l'époque que vous étiez contre cet impôt !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. N'aurais-je pas touché là une corde sensible pour le groupe communiste ?

M. le président. En tout cas, ce n'est pas notre sujet d'aujourd'hui !

2

LOI DE FINANCES POUR 1995

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995 (n^{os} 1530, 1560).

Avant de donner la parole à M. Jean-Pierre Brard, premier orateur inscrit dans la discussion générale, je vous indique que, en raison de la réunion de la commission des finances, la séance de ce matin sera levée à midi.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. L'heure se prête à la gymnastique, et M. le ministre chargé des relations avec l'Assemblée nationale vient de se livrer à quelques contorsions destinées à expliquer son vote passé et celui de ses amis !

Il est vrai que depuis hier, nous avons entendu des choses extraordinaires : M. Alphandéry ne voit-il pas les prévisions économiques nationales se dessiner dans les

sondages ? Mais on comprend qu'il préfère les sondages à la réalité ! Il n'est sans doute pas le seul. Le chef du Gouvernement n'a-t-il pas le même espoir ?

M. Jean-Pierre Brard. Quant à M. Sarkozy, il nous a beaucoup parlé de créations d'emplois et de réduction du chômage, mais l'habillage de son budget, nous y reviendrons tout au long de la discussion budgétaire, n'a qu'un lointain rapport avec la réalité. N'a-t-il pas reconnu hier, avec un brin de jubilation, qu'on l'accusait d'être habile et malin ? Pour ma part, je le qualifierai plutôt de roublard, un roublard qui met sa roublardise au service des privilégiés pour attendrir les plus modestes afin qu'ils se résignent à accepter la situation qui leur est faite.

Nous avons entendu M. Barrot, président de la commission des finances, sur le ton onctueux qui lui est coutumier, approuver le budget qui nous est présenté. Quant à M. Auberger, il ne tarit pas de critiques, ici, à la tribune de l'Assemblée, ou sur les ondes de la radio. N'a-t-il pas déclaré que le Gouvernement s'y est mal pris et a affolé tout le monde en disant que l'on allait remettre complètement en cause la taxe professionnelle, alors que s'était établi un *modus vivendi* pour la laisser en l'état ? Ce qui ne l'a pas empêché de conclure en trouvant le projet de budget sérieux, réaliste et équilibré. Comprenez qui pourra !

En réalité, ces propos n'ont qu'un lointain rapport avec les préoccupations de nos compatriotes. Tous les intervenants d'hier ne pensent qu'à une chose, l'échéance présidentielle, chacun espérant que son propre cheval franchira la ligne d'arrivée en tête : d'un côté les fantasmes de M. Balladur, de l'autre les soutiens de M. Chirac, tous s'échinent pour servir non pas l'intérêt du pays mais des intérêts partisans.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Et vous, ne dites-vous pas « Hue cocotte » ? (Sourires.)

M. Jean-Pierre Brard. M. le rapporteur général a indiqué que la marge dont nous pouvions discuter était de l'ordre d'un milliard de francs. C'est dire l'importance qu'accorde le Gouvernement à la représentation nationale. Hier, comptant les députés présents dans l'hémicycle, je constatais que cela faisait à peu près 20 millions par député. Cela vaut-il bien la peine de passer tant de temps ici ?

M. Pascal Clément, ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous n'y êtes pas obligé !

M. Jean-Pierre Brard. Il reste si peu à discuter et le Gouvernement, en cours d'année, apporte lui-même à son budget des modifications bien plus considérables que celles que la représentation nationale peut opérer !

Ainsi, monsieur le ministre, c'est à un remarquable et périlleux exercice d'illusionniste que vous et vos collègues vous vous livrez. Bien que la croissance économique prévue dans notre pays pour l'an prochain puisse atteindre 3 p. 100, cela n'améliorera pas la situation financière de l'Etat, tant sont profondément négatives les tendances lourdes produites par votre politique économique et sociale.

Ce projet de budget, truffé de contradictions et de subterfuges - roublardise toujours ! - n'est qu'un budget fantôme, destiné à faire illusion jusqu'à l'élection présidentielle. Vous voulez transformer en or le vil plomb de votre politique, le ministre du budget jouant les Méphisto au service d'un docteur Faust qui a certainement oublié de lire jusqu'au bout l'œuvre de Goethe.

Juste après l'élection présidentielle, il faudra, si notre pays n'a pas à cette occasion un sursaut vital, en passer totalement par les injonctions que la Commission européenne de Bruxelles vient de décréter en application des dispositions sur l'union économique et monétaire conformément aux dogmes ultra-libéraux que vous partagez avec elle,...

M. Jean Tardito. Scandaleux !

M. Jean-Pierre Brard. ... même si M. Auberger a maintenant des réactions de pucelle effarouchée. (Rires.)

M. Philippe Auberger, rapporteur général. M. Brard est un satrape !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le rapporteur général, si j'ai heurté vos chastes oreilles, je vous prie de bien vouloir me pardonner !

Même si la proximité de l'élection présidentielle vous contraint à de grandes prudences de présentation, le régime auquel vous soumettez, dans ce projet, les collectivités territoriales est celui de la saignée la plus sévère, sans le moindre égard pour l'importance croissante et les difficultés des tâches qui sont les leurs.

Je ne parlerai pas de la CSG. Je vous rappelle que le ministre chargé du budget a, en commission des finances, refusé de me répondre sur l'augmentation de un à deux points de la CSG après l'élection présidentielle. C'était d'ailleurs plus une indication qu'une question, tant cette augmentation est certaine.

Vous nous annoncez, monsieur le ministre, une augmentation des dotations attribuées aux collectivités, dotations qui ont baissé l'an dernier ainsi que le démontre la note de conjoncture sur les finances locales publiée en juillet dernier par le Crédit local de France. Cette note fait apparaître en volume une baisse des dotations d'Etat de 0,3 p. 100 en fonctionnement et 0,6 p. 100 en investissement entre 1993 et 1994. Mais systématiquement, et comme l'an dernier, vous ouvrez de nouveaux fronts dans l'offensive financière que vous livrez aux collectivités et vous durcissez les mécanismes préjudiciables à leurs finances, provoquant une augmentation de la fiscalité locale de 8 p. 100 en 1994.

C'est ainsi que, au moment où le bulletin du ministère de l'intérieur intitulé *Bis*, dans son numéro d'août dernier, titre : « Les budgets des départements de 1994 : des marges de manœuvre qui se réduisent », votre projet de faire supporter par les départements le quart des dépenses consacrées au paiement du revenu minimum d'insertion, soit un transfert de 4 milliards de francs, exprime clairement la volonté de l'Etat de se défaire en matière de solidarité nationale. Cette mesure touchera également les communes qui vont voir, par ricochet, s'alourdir d'une façon considérable les contingents d'aide sociale. Si vous êtes aussi certains que vous le prétendez que ces dépenses vont se stabiliser dans un proche avenir, pourquoi n'en conservez-vous pas la pleine responsabilité ? Il est vrai que M. le président de la commission des finances est déjà en train de chercher sur un coin de table des compromis, pour vous faire plaisir tout en faisant semblant de ne pas se renier.

Plus fondamentalement, quelles sont les causes de l'augmentation rapide du nombre de RMistes ? Les collectivités y ont-elles une responsabilité ? Poser la question, c'est y répondre.

Ce sont les politiques monétaristes et libérales de l'Etat, l'absence de réaction face à l'emprise croissante des marchés financiers sur l'économie et face à la dictature de l'argent, ainsi que les stratégies des grands groupes rédui-

sant l'emploi à une variable d'ajustement conjoncturel qui produisent des exclus. M. Alphanéry l'a d'ailleurs reconnu hier.

Ce sont ces politiques, ces dérives qu'il faut combattre. C'est aux véritables responsables de cette situation qu'il faut demander de payer et non aux collectivités qui multiplient les actions, nécessairement coûteuses, pour combattre l'exclusion et encourager la création d'emplois !

Ce drame social et humain de l'exclusion me conduit à aborder la question du logement, car le fait qu'il soit inaccessible à beaucoup est un puissant facteur d'exclusion. Pour poursuivre leur action dans le domaine social, les collectivités ont besoin de moyens supplémentaires. Or vous décidez, à l'inverse, d'amputer d'un milliard de francs le produit du i p. 100 logement, ou plutôt de ce qui en reste. Vous prélevez donc cette somme considérable, laquelle va faire gravement défaut aux collectivités maîtres d'ouvrage de logements sociaux. En effet, l'apport de cette contribution conditionne très souvent aujourd'hui la mise en œuvre de nouveaux programmes de logements. De plus, l'activité du secteur du bâtiment pâtera de cette amputation, et cela en contradiction avec votre volonté affirmée de relance.

Les élus locaux vont donc avoir le choix entre renoncer à des opérations ou faire peser sur les contribuables et les locataires le poids de la manipulation financière que vous voudriez nous faire approuver. Mais nous reviendrons sur ces questions dans le cadre du budget du logement dont M. de Charette a dit que c'était « la dèche ».

Autre ponction que vous aggravez sous l'hypocrisie et doucereux vocable de « pérennisation de la mesure d'économie de 1994 » : le laminage de la compensation par l'Etat de l'abattement général de 16 p. 100 des bases de taxe professionnelle. En effet, en conservant comme point de départ du calcul de l'évolution des bases l'année 1987, vous allongez discrètement d'un an chaque année la période de référence utilisée. Ain-i, par le seul effet du temps, année après année, les collectivités vont franchir les seuils qui les priveront d'une juste compensation d'un cadeau consenti sans discernement au patronat.

Nous proposons, nous, depuis plusieurs années, que l'abattement uniforme et donc injuste de 16 p. 100 soit modulé commune par commune en fonction du taux global de taxe professionnelle acquitté par les entreprises. Une telle modulation aurait pour effet de corriger pour une part les inégalités géographiques devant l'impôt. N'est-ce pas à ces arguments d'ailleurs que commençait à se rendre M. le président de la commission des finances ? Mais ira-t-il jusqu'au bout ou bien, comme d'habitude, capitulera-t-il avant ?

Autre indélicatesse à l'égard des collectivités : la sur-compensation entre régimes de retraites qui frappe la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Certes, vous ne l'avez pas ou pas encore aggravée cette année, mais le jeu des dispositions antérieures asphyxie la caisse qui doit actuellement puiser dans ses réserves et va se trouver contrainte, par l'apparition d'un déficit l'an prochain, d'augmenter les taux des cotisations à la charge des collectivités employeurs. Je tiens à ce sujet à réaffirmer qu'il n'appartient pas aux collectivités locales de financer la solidarité envers les régimes déficitaires. Et puisque vous dites ne pas avoir besoin d'argent pour l'UNEDIC, voilà où vous pourriez utilement placer l'argent disponible...

Dans votre course éperdue aux économies de toutes sortes, vous remettez en cause la part de financement de l'Etat pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris en la

transférant sur les départements, avec des répercussions financières prévisibles sur les communes au travers du contingent incendie.

Outre les dangers fonctionnels que comporte un tel transfert, et donc les risques pour l'efficacité d'un service public qui est un des plus appréciés par nos concitoyens, il faut souligner l'augmentation considérable de la participation des collectivités aux dépenses de casernement de la brigade. Elles ont décuplé en cinq ans, ce qui constitue un effort financier remarquable auquel il paraît particulièrement injuste d'ajouter de nouvelles charges.

Mais le comble du subterfuge est atteint - provisoirement du moins, parce que vous vous surpassez chaque jour - lorsque vous vous dissimulez derrière la fiscalité locale et une opération terminée pour prélever un milliard de francs dans la poche des contribuables locaux. Je veux parler ici de la majoration des « frais de gestion de la fiscalité locale » figurant sur la feuille d'impôts locaux et que, spontanément, le contribuable attribue à la responsabilité des collectivités locales. Monsieur le ministre, sous l'Ancien régime, il y avait l'impôt sur le sel. Vous inventez l'impôt sur l'impôt. En fin de compte, cette espèce « d'impôt Sarkozy », c'est la gabelle de M. Balladur !

M. Léonce Deprez. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Or ces sommes bénéficient à l'Etat et sont perçues au titre des travaux préparatoires à la révision générale des valeurs locatives, travaux qui sont maintenant terminés depuis longtemps même si la révision en question se fait, elle, toujours attendre.

En matière de fiscalité locale, vous nous proposez toutefois une mesure qui va dans le bon sens : la majoration du plafond de la taxe professionnelle en pourcentage de la valeur ajoutée pour les grandes entreprises. Je dois constater que ce frémissement inaccoutumé de justice fiscale n'a pas été apprécié comme il aurait dû l'être par vos amis politiques dans cette assemblée.

Seulement, vous proposez cette mesure sans le discernement qui conviendrait. Vous avez mis en effet le plancher à 50 millions de francs, ce qui est insuffisant. Et votre mesure frappe des entreprises de main-d'œuvre à forte valeur ajoutée, par exemple des entreprises de mécanique.

M. Léonce Deprez. Très juste !

M. Jean-Pierre Brard. Mais il est vrai que peu vous chaut les PME.

Je me permettrai cependant de vous suggérer d'aller plus loin et vous proposerai une fois encore d'instituer un plancher de taxe professionnelle comme il en existe un plafond, qui agite aujourd'hui les esprits. Cela permettrait de dégager des ressources nouvelles dont les collectivités ont le plus grand besoin pour leur politique sociale. Ce n'est pas moi qui reprends cette année cette idée de plancher, c'est le président de la commission des finances lui-même. Voilà donc un amendement que pourrait voter l'Assemblée tout entière.

L'évolution des crédits consacrés à la politique de la ville et au développement social urbain est en effet très insuffisante quand on la rapporte au décalage considérable entre les besoins et les moyens dans ce domaine.

La négociation des contrats de ville a été l'occasion du constat de ce décalage ville par ville. L'insuffisance des financements spécifiques ajoutée à la détérioration générale des finances locales met les communes en grande difficulté pour répondre aux attentes des habitants sur les aspects les plus sensibles de la gestion locale.

Ainsi, les coups que vous portez aux finances des collectivités sont graves en eux-mêmes. Mais ils le sont d'autant plus qu'ils témoignent d'une situation financière extrêmement détériorée. Vous tentez de colmater quelque peu les brèches avec des recettes exceptionnelles de privatisation au rabais, mais l'explosion de la dette de l'Etat est un révélateur impitoyable des échecs de votre gestion, ballottée entre le désir de relancer un peu la consommation et la nécessité de prélèvements fiscaux croissants pour limiter le déficit budgétaire.

Malgré les talents de M. le ministre du budget, qui relèvent davantage de la Comédie Française que de l'Assemblée nationale...

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Allons, allons !

M. Jean-Pierre Brard. ...l'efficacité du concours que vous prêtez au virtuose de l'anesthésie nationale qu'est M. Balladur est en train de s'émousser face à des réalités douloureuses.

M. le président. Il va falloir conclure, mon cher collègue.

M. Jean-Pierre Brard. Bien entendu, monsieur le président, puisque vous me le demandez si aimablement.

La Cour des comptes, dans le langage codé qui est le sien, a formulé des critiques importantes et inhabituelles, tant sur le fond que sur la forme de votre gestion.

Mais un Gouvernement enfermé dans ses dogmes économiques ultra-libéraux, archaïques, essentiellement soucieux des intérêts des nantis, hypnotisé par l'échéance présidentielle, est évidemment dans l'incapacité de procéder aux changements politiques que nécessitent l'état de la France et les difficultés grandissantes de ses citoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Mes chers collègues, la liste des orateurs inscrits dans la discussion générale est longue et je pense qu'il est de l'intérêt de tous de respecter les temps de parole prévus.

La parole est à M. Gilles Carrez, pour dix minutes.

M. Gilles Carrez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget du Gouvernement est un bon projet, réaliste, sérieux, sincère et également dynamique pour l'emploi et le redressement économique.

Réaliste, d'abord : les prévisions qui le fondent, 3,1 p. 100 de croissance, 1,7 p. 100 d'inflation, ont toutes les chances d'être réalisées. Et l'on peut même penser que, s'agissant de la croissance, on ira au-delà.

Sincère : il ne comporte aucun de ces artifices budgétaires qui sous-estiment les dépenses et qui surestiment les recettes et qui ont fleuri pendant la gestion socialiste. Quant aux prétendues manipulations que vous avez évoquées, chers collègues qui siégez à gauche de cet hémicycle, elles ne sont que le reflet de votre imagination. Imagination d'experts, mais d'experts qui n'ont pas compris que les temps ont changé. Notre collègue Jean-Pierre Brard vient de nous en donner un exemple.

J'ai lu attentivement dans la presse les critiques portant sur la sincérité du budget. Je n'y ai trouvé qu'une chose, à savoir que n'auraient pas dû être inscrits au budget 1995 des crédits de reports de 1994. Eh bien, ce n'est ni plus ni moins que de la bonne gestion. En revanche, que dire de la technique qui a consisté, pendant des années, à inscrire par milliards des autorisations de programme sans jamais les doter en crédits de paiement, et qui relève bien de la gestion socialiste ?

M. Hervé Gaymard. Tout à fait !

M. Gilles Carrez. Ce fut la réalité jusqu'en 1993.

M. Jean-Pierre Brard. Mais je ne suis pas socialiste. Dieu m'en garde !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous les avez soutenus !

M. Gilles Carrez. Pour juger de la sincérité d'un budget, il convient aussi d'évoquer le passé. Pour apprécier l'avenir, il faut aussi se tourner vers le passé.

Le Gouvernement a en charge le budget de l'Etat depuis 1993. Au printemps de cette année-là, la prévision budgétaire établie par le gouvernement socialiste était de 165 milliards de francs de déficit. Or l'ajustement inévitable, contrôlé par une commission, s'est monté à 317 milliards. Après exécution du budget 1993, et cela compte plus que les prévisions, ce déficit a atteint 317 milliards !

Pour 1994, la prévision de déficit s'élevait à 300 milliards. Tout permet de dire aujourd'hui qu'elle sera tenue. Et il me vient à l'esprit les chiffres de 1992, sous la gestion socialiste. Le déficit réel s'est élevé à 238 milliards, au lieu des 93 prévus, soit une augmentation de quelque 165 p. 100 !

Il faut rappeler ce passé et bien montrer que depuis 1993, les budgets sont exécutés selon les prévisions. Je peux vous le dire, monsieur le ministre, vous avez assaini depuis votre arrivée les pratiques budgétaires qui avaient considérablement dérivé. Et, croyez-moi, le mérite est considérable.

Autre caractéristique de ce projet de budget : la réduction du déficit à 275 milliards de francs. Cet objectif très rigoureux s'inscrit dans la loi d'orientation quinquennale sur la maîtrise des finances publiques. Et il est d'autant plus difficile à atteindre que la très forte augmentation de la dette publique depuis 1990 - là aussi, l'héritage : plus de 3 000 milliards aujourd'hui ! - générera en 1995 près de 200 milliards d'annuités d'intérêt.

Mais cet indéniable effort de rigueur, qui se traduit par une stabilisation en valeur constante des dépenses de l'Etat, n'empêche pas le Gouvernement de retenir avec plus de force que jamais la priorité de l'emploi et de la lutte contre l'exclusion.

Le budget du ministère du travail augmente en effet de plus de 8 p. 100 et l'effort d'allègement des cotisations sociales sur les bas salaires est poursuivi afin de favoriser l'emploi.

Les réductions d'impôts au titre soit des emplois domestiques, soit de l'embauche de RMIstes de longue durée sont conçues avant tout dans le souci d'influer le plus directement possible sur la diminution du chômage.

De même, la priorité de formation, dont l'influence sur l'emploi est déterminante, est réaffirmée avec une augmentation de plus de 4 p. 100 des crédits et avec la création de 2 000 postes tant dans l'enseignement supérieur que dans l'enseignement secondaire.

J'affirme par ailleurs que les collectivités locales qui, l'an dernier à pareille époque, avaient fait l'objet d'un débat difficile, sont convenablement traitées dans le projet de budget pour 1995. Globalement, les concours financiers de l'Etat augmentent de plus de 4 p. 100. Et, même si la dotation globale de fonctionnement n'augmente que du taux de l'inflation, des dotations comme la DCTP, le FCTVA, etc., enregistrent une croissance beaucoup plus rapide.

J'en viens à la question de la taxe professionnelle. C'est un sujet difficile. Personne n'est content. Les entreprises y voient un impôt stupide qui pénalise l'emploi et l'investissement. Les collectivités locales, elles, s'insurgent contre des inégalités croissantes. Et aujourd'hui l'Etat ajoute sa

voix au concert des lamentations en faisant remarquer que, lorsque la taxe professionnelle augmente de 100 francs, il en assure la charge à hauteur de 44 francs.

Il convient, certes, de mettre un terme à la dérive, en termes de coût budgétaire, du plafonnement de la taxe professionnelle : 3 milliards de francs en 1988, 24 milliards de francs en 1994 et si rien n'est fait, 28 milliards de francs en 1995 ! Mais, à l'inverse, le plafonnement des cotisations de taxe professionnelle en fonction de la valeur ajoutée est important pour les entreprises. Et l'on ne peut pas accepter que, d'un côté, la valeur ajoutée diminue pour une entreprise en raison de la conjoncture économique et que, de l'autre, la taxe professionnelle augmente.

Je voudrais esquisser rapidement quelques idées et présenter une proposition.

Les idées s'inscrivent en fait dans une perspective de réforme de la taxe professionnelle. Le débat sur l'aménagement du territoire, par exemple, montre que celle-ci est incontournable.

Le relèvement de 3,5 à 4 p. 100 proposé par le Gouvernement, que je comprends du point de vue de la maîtrise des dérives budgétaires, me gêne à cause de son aspect illogique et injuste. En effet, il pénalise d'abord, par définition, les entreprises dont la taxe professionnelle est supérieure à 3,5 p. 100 de leur valeur ajoutée, c'est-à-dire celles qui sont les plus imposées.

Alors, dans quelle direction travailler ? Une chose est frappante un certain nombre d'entreprises, en raison des caractéristiques soit de leur valeur ajoutée, soit de celles de leur assiette de taxe professionnelle, ou encore parce qu'elles ont la chance d'être dans une commune à faible taux de taxe professionnelle, paient une taxe peu élevée. Ne serait-il pas préférable de chercher des économies plutôt de ce côté, soit en réduisant – c'est une idée qui a déjà été évoquée – les avantages que leur consent l'Etat au titre de la réduction de bases de 16 p. 100 depuis 1987, soit encore – je reprends cette idée – en instaurant une sorte de cotisation nationale minimum par rapport à la valeur ajoutée, avec, bien entendu, un seuil de chiffre d'affaires pour ne pas pénaliser commerçants, artisans et petites entreprises ?

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

M. Gilles Carrez. Du point de vue de l'aménagement du territoire, cette idée serait très intéressante parce qu'elle permettrait de réduire les disparités entre les collectivités locales, disparités qui deviennent insupportables. Elle permettrait également de restaurer des conditions de concurrence entre les entreprises.

M. Jean-Pierre Brard. Excellent !

M. Gilles Carrez. Cela relève, en fait, d'une réflexion beaucoup plus générale, beaucoup plus ambitieuse et qui ne peut pas être menée dans les délais d'examen de la loi de finances.

Dans l'immédiat, et j'en terminerai par là, que pourrait-on proposer pour résoudre le difficile problème qui se posera en 1995 en matière de taxe professionnelle ?

Je partage votre souci, monsieur le ministre, de ne pas voir, par cette sorte de mécanique infernale, les dégrèvements augmenter aussi rapidement. Mais, en même temps, je suis persuadé que grâce à la politique du Gouvernement et à la reprise de la croissance dans les prochaines années, les valeurs ajoutées des entreprises vont repartir à la hausse. On peut en déduire que la principale raison d'une augmentation des dégrèvements sera liée à une éventuelle augmentation des taux de taxe professionnelle par les collectivités locales.

Aussi, la proposition que je fais consiste à conserver le plafonnement à 3,5 p. 100 de la valeur ajoutée, mais à ne calculer les dégrèvements que sur la base des taux de 1994. Cela aurait l'avantage de placer directement les collectivités locales face à leurs responsabilités à l'égard des entreprises et des agents économiques.

Vous me rétorquerez que cette mesure n'aura peut-être pas tous les effets budgétaires nécessaires en 1995. On peut la compléter. D'ailleurs, plusieurs idées ont été avancées par la commission des finances. Quoi qu'il en soit, elle pourrait avoir de l'effet à moyen terme et, dès 1996, elle permettrait de stopper la dérive actuelle.

Pour conclure, monsieur le ministre, et sous réserve de cette réflexion à conduire sur la taxe professionnelle, je vous réitère ma pleine adhésion à ce projet de budget courageux.

M. Jean-Pierre Brard. M. Carrez est balladurien !

M. Gilles Carrez. C'est un budget qui subit – hélas ! – encore les erreurs de la gestion socialiste passée.

Mais c'est aussi un budget plein de promesses pour l'avenir, pour l'emploi et pour le redressement de nos finances publiques. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Augustin Bonrepoux. Vous vous couchez devant le Gouvernement !

M. Jean Tardito. Quand on fait un petit pas, on va jusqu'au bout du raisonnement !

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart, pour dix minutes.

M. Jean-Louis Idiart. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen de la loi de finances est un moment privilégié du débat national. C'est aussi le moment de vérifier dans les faits l'existence d'une volonté politique tournée vers l'avenir de notre pays.

Le monde connaît toujours de graves déséquilibres entre de grandes puissances riches et un tiers monde toujours plus pauvre. Les Etats-Unis et le Japon constituent les principaux concurrents de notre Europe, alors que l'Asie commence à s'éveiller.

La France demeure une puissance économique. Elle doit une grande part de sa richesse à sa présence dans l'Union européenne. Mais tandis que notre richesse nationale s'accroît, les inégalités progressent et le nombre des exclus augmente. Nous savons les uns et les autres que notre pays a besoin de reconsidérer ses grandes orientations, d'engager courageusement une juste et grande réforme de sa fiscalité, de ses prélèvements, mais aussi et surtout de mieux redistribuer ses richesses. Un pays dont tous les citoyens n'ont pas le sentiment d'une appartenance totale à la nation est un pays fragilisé qui ne peut se mobiliser pour agir dans l'harmonie avec efficacité. Voilà ce qui doit habiter notre esprit au moment d'engager ce grand débat.

En écoutant hier M. Sarkozy intervenir à cette tribune, je l'ai trouvé bien loin de ces considérations, sur la défensive, frileux, répondant aux éditorialistes, journalistes, experts économiques, égrenant la litanie de toutes les déconvenues de l'été. Le temps de la défensive est venu !

Coincés entre vos premiers échecs, la dérive inévitée de M. Balladur et le fantôme de M. Chirac, vous avez raison de craindre car ce budget, ce petit budget de transition, plat comme une candidature non dite aux présidentielles, fait perdre une année de plus à notre pays.

Mais ce souffle balladurien de l'an passé, promettant une perspective forte à notre pays, comme, les uns et les autres, vous en réclamiez avec agitation sur ces bancs,...

M. Jean Tardito. Le « souffle balladurien », c'est beaucoup dire !

M. Jean-Louis Idiart. ... l'air de la Corrèze est venu le contrarier.

M. le rapporteur général a qualifié ce budget d'« insuffisant pour les plus fragiles », oubliant d'ajouter qu'il n'était pas inintéressant pour les bien-pourvus. Vous pensez, bien sûr, à ces pauvres « victimes » de l'impôt sur la fortune ou à tel « malheureux » contribuable à l'impôt sur le revenu qu'une diminution d'impôt de 45 000 francs rendra enfin non imposable ! D'ailleurs, par cette mesure particulière, ne s'agirait-il pas plutôt de supprimer, d'une façon déguisée, camouflée, pas très courageuse, la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu ? N'est-ce pas, en somme, un cadeau accordé en douce à certains contribuables, sans que les autres puissent en bénéficier ? Si l'on suivait M. de Courson, la célibataire ayant élevé un enfant n'aurait plus droit, au nom d'une drôle de « morale », à la demi-part supplémentaire.

M. Yves Fréville. Les couples mariés n'en bénéficient pas !

M. Jean-Louis Idiart. M. de Courson ne doit pas trop connaître la condition difficile de ces femmes seules qui ont courageusement élevé leur enfant.

Vous ne manquez pas non plus d'appeler à la solidarité des départements envers l'État pour le RMI. Osons-nous dire que chacun doit contribuer à cet effort ? Mais monsieur le ministre, qui, sinon les budgets départementaux, contribue massivement aujourd'hui à la solidarité envers les plus démunis ? Là aussi, le Gouvernement cherche à se désengager. Il oublie toutes ses promesses de campagne électorale sur la taxe professionnelle, faites pour séduire les petites entreprises. Ces dernières doivent, à leur tour, faire leur l'expression de M. Pasqua : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. »

Ce projet de loi de finances ne prend pas en compte les justes besoins du pays et ne fait pas les bons choix. Où sont les crédits pour les services de soins à domicile attendus dans nos départements depuis des mois ? Où sont les crédits pour satisfaire les promesses faites aux anciens d'Algérie ? Pourquoi des centaines de personnes dont le revenu est inférieur au RMI demeureront-elles exclues de l'exonération de la taxe d'habitation ? Pourquoi ne pas accepter, dans le calcul de l'impôt sur le revenu, les frais de déplacement réels des salariés dont le domicile est distant de plus de quarante kilomètres de leur lieu de travail, alors que toute personne exerçant une profession libérale, tout chef d'entreprise a la possibilité d'en bénéficier ?

Autant de réponses simples, concrètes, que l'on aurait souhaité retrouver dans le projet de loi de finances, mais dont l'absence témoigne des choix du Gouvernement ! Sa politique, contrairement aux grandes déclarations, n'apporte aucun remède au déficit, malgré une croissance mondiale retrouvée, comme peuvent en témoigner les comparaisons avec les budgets des pays aux économies comparables aux nôtres, notamment en Europe occidentale.

Ce matin, sur les ondes d'une radio périphérique, M. Trichet, gouverneur de la Banque de France, que le Gouvernement avait voulue indépendante et qui n'est donc pas soupçonnée de soumission, s'inquiétait des déficits, et surtout des prévisions préoccupantes. Où sont donc ces fameuses « positions courageuses » ? Pas besoin de parler des observations de l'Union européenne ! Pas besoin de faire diversion, de s'émouvoir de telle ou telle déclaration faite à Bruxelles ! Restez bien dans votre réalité et n'allez pas chercher une « sainte unité » contre je

ne sais quel « nouvel ennemi de l'extérieur », créé de toutes pièces ! Les faits et les chiffres sont là. Ils parlent d'eux-mêmes. Ils se suffisent.

En définitive, le Gouvernement nous parle beaucoup de rigueur, d'efforts, mais cela s'applique, nous l'avons montré, à certaines catégories, alors que d'autres sont « *contrario* » favorisées, d'autres, sans résultats véritables, malgré la vente des biens de la nation par les privatisations et leur cortège de conséquences sur le terrain au niveau de l'emploi.

Vous donnerai-je l'exemple concret d'Elf ? A peine privatisée, cette société prend des mesures qui vont à l'encontre des objectifs d'aménagement du territoire au moment même où nous en débattons. Sur une région rurale en difficulté, la Haute-Garonne, elle supprime des centaines d'emplois pour se redéployer, ruinant des sous-traitants mettant en difficulté commerçants et artisans, ainsi que le budget des collectivités locales. Vous vous étonnez ensuite de l'augmentation des prélèvements des communes ! Il faut bien équilibrer les budgets !

Vous ne vous préoccupez pas de la politique de la France, même pas de la cohérence de votre propre politique. Vous ne faites pas ce que vous dites. Vous vous attachez simplement à la promotion électorale de M. Balladur.

La présidentielle pèse lourdement et injustement sur ce projet de loi de finances. Fini le grand dessein pour la France ! Finies les grandes leçons ! Finies les grandes perspectives ! Vous ne vous intéressez plus qu'à votre fonds de commerce ! Les « boutiquiers » sont de retour ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Yves Fréville, pour quinze minutes.

M. Yves Fréville. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ce budget me semble avoir deux caractères : c'est d'abord le budget de la croissance retrouvée, mais c'est également un budget de transition, qui doit nettoyer le poids du passé.

Budget de la croissance retrouvée : une croissance nette de 3,1 p. 100, une croissance saine, sans inflation et une croissance qui n'est plus tirée uniquement par les exportations, mais aussi par la reprise de l'investissement à hauteur de 9 p. 100, ce qui est une nécessité après la tragique décapitalisation de notre économie au cours des années 1991-1993.

Le Gouvernement a donc bien géré la sortie de la dépression où était plongé notre pays à la veille de sa nomination et qui a conduit à une dégradation sans précédent des finances publiques. Il l'a bien gérée, grâce à une politique graduelle de baisse des taux d'intérêt, qui s'est révélée à long terme plus efficace par ses effets permanents qu'une stratégie de rupture, voulue par certains, et grâce à des actions bien ciblées, d'abord au niveau des entreprises - ce fut fait l'année dernière - et, cette année, au niveau des ménages, grâce, en particulier, à la prime de « casse » pour l'automobile.

Mais si c'est un budget de la croissance retrouvée, c'est aussi un budget de transition parce que nous devons utiliser les fruits de la croissance pour payer le poids de la dégradation passée des finances publiques.

Cette utilisation des fruits de la croissance doit être vertueuse. Toute politique de facilité serait immédiatement sanctionnée, non pas uniquement par une quelconque commission siégeant à Bruxelles, mais d'abord par les marchés, alors que l'on peut espérer qu'après le mini-crach obligatoire que nous avons connu en février les taux à long terme se détendent à nouveau de 8 à 7 p. 100, comme le prévoit ce projet de loi de finances.

A cet égard, le présent projet me paraît crédible et raisonnable.

Permettez-moi d'en juger d'abord au niveau de ses orientations, ensuite au niveau de sa traduction chiffrée.

Trois orientations me paraissent prioritaires, et je les approuve : d'abord, la lutte contre le chômage ; ensuite, la réduction progressive et graduée du déficit ; enfin, la remise en cause des services votés.

S'il est certes faux de dire que la croissance ne créera pas d'emplois et ne réduira pas le chômage, nous pouvons penser, malgré tout, que le taux de chômage peut baisser de quatre à cinq points. Il n'empêche qu'il restera deux millions d'exclus de la croissance. Il est, en conséquence, tout à fait normal que la première priorité du Gouvernement ne soit pas telle ou telle action pour tel ou tel ministère, mais soit concentrée sur la lutte contre l'exclusion du monde du travail.

Oh ! certes, les remèdes sont encore incertains. La réduction du coût du travail pour les emplois non qualifiés, le développement de la formation par alternance, l'insertion, c'est-à-dire la remise progressive dans le circuit de ceux qui en ont été chassés : ce sont là des méthodes qu'il faut en priorité mettre en œuvre.

Vous le faites en portant à plus de 20 milliards de francs les mesures exceptionnelles en faveur de l'emploi — je parle plus particulièrement du budget des charges communes, dont je suis le rapporteur.

L'allègement des charges familiales pour les bas salaires passe de 9 milliards à 17,5 milliards. La majorité respecte ainsi ses engagements, puisque ces allègements seront finalement portés à 40 milliards de francs.

Le financement de l'aide au premier emploi des jeunes, institué en avril dernier, est prévu à hauteur de 1,6 milliard.

Enfin, je souhaite que les dispositifs d'aide aux employeurs familiaux par réduction d'impôt soient mis en place, comme le propose le M. rapporteur général, dès octobre. Nombre de familles où les époux travaillent l'un et l'autre pourront ainsi créer des emplois. Encouragez-les à le faire le plus rapidement possible !

Deuxième orientation : la réduction des déficits. Que les déficits aient dérapé en pleine dépression du fait de l'effondrement des recettes n'a rien d'étonnant. Mais si l'on était parti d'un déficit nul au maximum de la croissance, en 1990, les déficits actuels auraient été inférieurs de 100 milliards à ce qu'ils sont. Au lieu de cela, les plus-values fiscales engrangées par le gouvernement de M. Rocard ont régulièrement accru chaque année, en 1988, 1989, 1990, de 30 à 35 milliards les dépenses récurrentes. C'est la cause d'une grande partie de nos difficultés actuelles, car la marche arrière est difficile.

M. Didier Migaud. Vous faites la même chose !

M. Yves Fréville. La marche arrière est toujours plus difficile que la marche avant dans le domaine budgétaire !

Le Gouvernement a pris au sérieux, monsieur le ministre, les exigences de la loi quinquennale de réduction du déficit de 25 milliards.

Il faut effectivement le faire, pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, nous avons un déficit de 275 milliards, dont 200 milliards de charges d'intérêts. Il subsiste donc un déficit primaire, indépendamment de la charge d'intérêts, de 75 milliards. C'est ce déficit primaire que nous devons réduire le plus rapidement possible, à hauteur de 25 milliards par an. C'est la première exigence.

La deuxième est de savoir si l'on doit utiliser le produit des privatisations, et comment. Certains mettent en cause cette diminution du déficit en disant : « C'est facile : vous

utilisez les 55 milliards de produits de la privatisation ! » Je ne permettrai de leur faire remarquer que nous sommes, en ce domaine, en régime de croisière. Nous avons 55 milliards de francs de privatisation l'an passé ; nous en avons encore 55 milliards cette année. Donc, il n'y a pas de changement dans le niveau de cette recette supplémentaire, qu'elle couvre le besoin de financement en trésorerie ou le déficit du budget — là n'est pas le problème. L'essentiel c'est que, à volume de privatisations identique, le déficit diminue de 25 milliards. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il se posera, mes chers collègues, un problème — et cela, je le reconnais tout à fait — quand les privatisations cesseront, c'est-à-dire lorsque le Gouvernement aura mené à bien son programme de privatisations décidé pour le bien des entreprises, et non pas essentiellement pour réduire le déficit budgétaire. C'est là un vrai problème. Mais puisque les privatisations sont décidées dans un autre objectif — celui d'améliorer la gestion des entreprises — faisons en sorte qu'elles se déroulent le plus rapidement possible, pour arrêter le mécanisme de « boule de neige » qui fait que les déficits engendrent des intérêts de plus en plus forts, qui engendrent à leur tour un accroissement du déficit.

En dernier lieu, nous devons faire en sorte, en réduisant le déficit, que, la reprise étant venue, les entreprises et les particuliers — comme le disait hier M. le président de la commission des finances — qui empruntent pour financer leurs outillages ou leurs logements, puissent trouver les fonds à des taux d'intérêt corrects sur le marché à long terme sans en être évincés par l'Etat emprunteur.

Voilà votre deuxième orientation, que j'approuve.

Troisième orientation : étant donné, comme je le démontrerai tout à l'heure, la forte diminution des marges de manœuvre, nous ne pouvons faire en sorte que le budget soit acceptable qu'en nous livrant à une politique de redéploiement des moyens. Il convient non pas de créer des services supplémentaires, mais de redéployer les personnels et les crédits. Je constate avec intérêt que vous avez redéployé 6 000 emplois de fonctionnaires et pour 16,5 milliards de services votés.

Cette politique de révision courageuse doit évidemment être menée avec discernement. Preuve en est le problème du relèvement à 4 p. 100 de la valeur ajoutée du plafond de la taxe professionnelle.

Le législateur a, en matière de fiscalité locale, mis en place un système absolument explosif, puisque ce système aligne une double assiette de la taxe professionnelle et un double contribuable. Il en est de même pour la taxe d'habitation que pour la taxe professionnelle.

M. Adrien Zeller. Tout à fait !

M. Yves Fréville. Là aussi, une double assiette : une assiette qui est la valeur ajoutée dans certains cas et l'assiette normale de la taxe professionnelle dans un autre. Et l'on prend la plus avantageuse.

Double contribuable également. On pourrait comprendre encore que, lorsque l'assiette pour l'entreprise est la valeur ajoutée, ce soit cette assiette qui serve à calculer l'impôt au niveau local. Pas du tout ! Nous créons un contribuable supplémentaire, l'Etat, qui paie la différence entre les deux assiettes et qui déresponsabilise tout à fait les partenaires puisque ce n'est plus le face-à-face entre l'élu et l'entrepreneur qui permet finalement de fixer le taux.

De plus, l'assiette de la taxe professionnelle est plus dynamique que celle de la valeur ajoutée : nous avons bien vu, l'année dernière, que, en période de récession, la

valeur ajoutée s'effondre, ou diminue fortement, mais que l'assiette de la taxe professionnelle ne diminue pas - et comme, en période de reprise, c'est le contraire, c'est-à-dire que l'investissement va immédiatement faire croître l'assiette de la taxe professionnelle, le système actuel continuera à exploser.

Aussi est-il tout à fait logique que, d'une manière ou d'une autre, le Gouvernement arrête cette évolution, qui ne pourra que se poursuivre, qui a déjà porté le remboursement du plafonnement de 3 milliards à 24 milliards l'année dernière. Je regrette simplement, comme M. Sarkozy le faisait remarquer hier, que cette mesure soit prise cette année alors qu'elle aurait dû l'être bien auparavant.

Comment en sortir ? Il y a une solution idéale, mais c'est une solution d'universitaire. (*Sourires.*) Ce serait tout simplement de dire que la réduction de l'assiette devrait être reportée au niveau des collectivités locales. C'est théoriquement très difficile, encore que Gilles Carrez, d'une certaine manière, ait ouvert tout à l'heure des pistes intéressantes.

La seconde méthode, qui, me semble-t-il, est la pire, serait de transférer le mistigri sur d'autres entreprises ou d'autres contribuables en créant, comme à d'autres époques - les précédents existent - une cotisation générale de taxe professionnelle ou en augmentant tel ou tel autre impôt. Je ne suis pas, sur ce point, tout à fait partisan des solutions proposées par le président Barrot.

Nous aurons à choisir, me semble-t-il, entre deux systèmes bâtards.

Premier système : se rallier au système du Gouvernement, c'est-à-dire faire passer le plafonnement à 4 p. 100, mais en l'atténuant. Il faut manifestement relever le seuil pour les petites entreprises. Et peut-être faut-il, en plus, garantir aux entreprises le dégrèvement passé, certainement en tout cas bloquer l'effet de dérive des taux.

Deuxième système : conserver le plafond à 3,5 p. 100 en instituant une cotisation minimale - non pas générale, et j'ai rejeté cette solution tout à l'heure - pour les seules entreprises de grande taille, qui seraient peu imposées au regard de la valeur ajoutée.

C'est entre ces deux systèmes que nous aurons à choisir. Je préfère personnellement la première solution, celle du Gouvernement, qui réduit - à condition qu'elle soit aménagée - la distorsion entre les deux assiettes.

Voilà, par conséquent, monsieur le ministre, les trois orientations de ce budget, que j'approuve.

Mais je voudrais un peu en regarder la traduction chiffrée, afin de voir comment le Gouvernement parvient à réduire le déficit budgétaire.

Je me suis livré à un petit exercice - je n'avais pas entre les mains l'excellent rapport de M. Auberger - et j'ai essayé de voir comment, à la marge, vous étiez arrivé à construire ce budget. Un peu comme on fait avec les poupées russes, j'ai « décortiqué » progressivement ce budget, afin d'en tirer la substantifique moelle.

D'abord, quelle a été l'évolution spontanée des recettes ? Je raisonne de loi de finances initiale à loi de finances initiale. C'est assez simple : grâce à la croissance, les recettes fiscales nettes augmentent, avant toute modification des taux d'impôts, de quelque 68 milliards de francs. Non pas tant à cause de l'impôt sur le revenu, qui ne croît que de 6 milliards de francs ; nous supportons encore l'effet de la baisse des revenus de l'année dernière et de l'aménagement du barème. L'impôt sur les sociétés net se redresse de 22 milliards de francs, mais il est encore très inférieur - de près de 15 milliards de francs - à celui que nous avons connu en 1990-1991. Enfin, la TVA nette, y compris la part affectée au BAPSA, devrait

croître de 40 milliards de francs, en passant de 522 à 562 milliards de francs. Tel est par conséquent le fruit de la croissance : 67 milliards de francs.

Se posait, pour le Gouvernement, le problème de savoir s'il fallait augmenter ce prélèvement. Je constate qu'il augmente de 10 milliards de francs, par un alourdissement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers et un relèvement de la TVA frappant les abonnements. Mais l'augmentation globale des impôts depuis deux ans ne risquait-elle pas de dépasser le taux de croissance de la production intérieure brute ? En ne tenant compte que de la croissance spontanée des impôts, nous aurions une augmentation de 7,8 p. 100 de ceux-ci alors que le PIB en valeur a crû de 8,8 p. 100. Les impôts supplémentaires qu'a décidés le Gouvernement n'ont donc pas entraîné une élévation de la pression fiscale, mais ont simplement fait que le produit des impôts a crû au même rythme que le PIB.

Voici donc la première étape.

Il faut, bien sûr, prendre en considération la réduction de certaines recettes non fiscales. Je ne tiendrai compte que des 5,4 milliards de francs de réduction de produits un peu exceptionnels obtenue en 1994 - le remboursement d'avances de l'aéronautique ou le remboursement d'avances des autoroutes - puisque je raisonne à structure constante et que je n'ai pas, de ce fait, à tenir compte des 6,7 milliards de francs remboursés par le fonds de solidarité vieillesse pour la dette de l'ACOSS en 1994.

Au total, les recettes supplémentaires s'élèvent à 72 milliards de francs.

Maintenant, commence l'acte II, celui des prélèvements, afin de satisfaire les collectivités locales et l'Europe. Je constate avec plaisir que l'augmentation très significative des ressources apportées aux collectivités locales, puisque les prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités locales progressent de 2,5 p. 100, soit 3,8 milliards de francs, c'est-à-dire plus que l'inflation, est compensée par une réduction de 2,8 milliards de francs de la contribution aux dépenses européennes. Nous avons donc un premier prélèvement de 1 milliard de francs. Reste donc 71 milliards de francs.

Et c'est là qu'intervient le poids du passé, c'est-à-dire, d'abord, la réduction nécessaire du déficit budgétaire de 25 milliards de francs, imputable à hauteur de 23 milliards de francs, au budget général, et, ensuite, le prélèvement des intérêts de la dette. L'accroissement de la charge de la dette négociable est de 10 milliards de francs, mais nous avons heureusement des diminutions d'intérêts au niveau de la dette non négociable ; la charge supplémentaire nette est de la sorte un peu supérieure à 7 milliards de francs.

Par conséquent, il fallait ponctionner de 31 milliards - 1 milliard de prélèvements, 23 milliards de réduction du déficit, 7 milliards pour la dette - les 71 milliards disponibles. Ne restait pour boucler le budget que 40 milliards !

Acte III : c'est là que nous voyons véritablement l'effort qui a été consenti par le Gouvernement.

Il fallait d'abord satisfaire les besoins d'un secteur aussi essentiel que celui de l'éducation : la simple croissance des dépenses en faveur de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, mais aussi pour l'enseignement supérieur, représente 13 milliards de francs. Il convenait ensuite de satisfaire les besoins exceptionnels en matière d'emploi, ce qui a été fait à hauteur de 15 milliards de francs.

Finalement, la marge disponible n'était que de 12 milliards de francs pour l'ensemble des ministères, à l'exception de l'éducation et de l'action sociale. D'où la très grande difficulté à laquelle a été confronté le Gouvernement. Et si l'on compare ces 12 milliards disponibles aux 16 milliards de redéploiements, on constate comme a été profond l'effort de révision des services votés.

Voilà les raisons pour lesquelles je crois que le présent budget est un budget crédible et un budget solide. Loin de dissimuler la situation difficile dans laquelle sont placées nos finances du fait des effets cumulés de la dépression et d'une mauvaise gestion, il permet, au contraire, de s'attaquer courageusement aux problèmes de fond de nos finances publiques sans dilapider les fruits de la croissance retrouvée. Par conséquent, le groupe UDF considère que c'est en l'amendant sans doute, en le complétant certainement, mais d'abord en le votant que nous le rendrons définitivement crédible. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur. Excellent !

M. le président. La parole est à M. Emile Zuccarelli, qui dispose de dix minutes.

M. Emile Zuccarelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, personne ne contestera le fait que le ministre du budget ait mis dans l'élaboration du projet de budget pour 1995 beaucoup d'énergie et beaucoup d'habileté, qualités qui lui sont généralement reconnues.

De l'énergie, pour imposer à certains de ses collègues dépensiers - le terme n'a pas ici de connotation péjorative - de douloureuses compressions, souvent incompatibles avec les objectifs fixés par le Gouvernement ou les engagements pris.

De l'habileté, pour tenter de faire croire que ce budget est placé sous le signe de la rigueur et de la réduction du déficit.

On conçoit, monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, que ce soit pour le Gouvernement un enjeu fondamental. Il suffit de se rappeler les critiques et les accusations qui s'étaient abattues sur le budget du gouvernement précédent, accusé par vos amis de creuser inconsidérément le déficit, d'accroître l'endettement de l'État avec, en corollaire, le renchérissement de l'argent et la suspicion pouvant peser sur la solidité de notre monnaie. La dureté des propos m'est restée en mémoire ; le débar politique a ses règles et la perspective d'une élection législative au printemps 1993 n'incitait guère à la modération.

Mais je ne peux m'empêcher de penser aujourd'hui que si la critique est aisée, l'art est difficile. Confrontés à la nécessité d'afficher à tout prix un déficit en réduction, vous l'avez fait avec beaucoup d'habileté, mais aussi avec des compressions douloureuses ; de sorte que si vous pouvez vous prévaloir aujourd'hui d'une réduction optique du déficit, chacun sait bien les artifices qui ont permis ce résultat.

Notons d'abord que vous avez su, çà et là, adoucir les choses. Le ministère de l'industrie, par exemple, voit ses crédits réduits de 7,4 p. 100 en loi de finances initiale et de 3,2 p. 100 seulement après les coupes intervenues en 1994. Soit ! Mais comment s'en tire-t-il ? Eh bien, en apprenant par exemple que les crédits de soutien aux Charbonnages sont remplacés cette année par une autorisation d'emprunt. Si ce n'est pas là une traite tirée sur l'avenir, que l'on me dise de quoi il s'agit ! Nous aurons

l'occasion tout au long de l'examen des fascicules budgétaires, dans la deuxième partie de la discussion, de revenir sur plusieurs cas similaires.

Mais il y a des phénomènes plus importants. D'abord, l'affectation aux recettes de 47 milliards sur les 55 milliards escomptés de la privatisation. J'ai entendu hier le ministre du budget tenter de justifier cette affectation en considération de ce qui se fait ailleurs. C'est un autre débat, et il n'est pas du jour, que celui de l'opportunité de réaliser des privatisations et d'affecter de telle ou telle manière les recettes dégagées. C'est un autre débat encore, et il est un peu plus du jour, que de savoir si l'on peut se prévaloir de recettes incertaines et si l'engagement pris à l'avance de les réaliser, quelle que soit la conjoncture, est réellement de bonne politique. Mais il demeure que si l'on vend un bien et que l'on en dépense le produit, il y a un appauvrissement du patrimoine, lequel doit donc apparaître en recettes comme en dépenses, de sorte que le déficit réel du budget doit être augmenté d'autant. De ce seul fait, le déficit passe à 322 milliards.

La Commission européenne ne s'y est d'ailleurs pas trompée et vous a adressé une recommandation qui sonne bien comme un rappel à l'ordre. Que cela soit désagréable se conçoit ; d'ailleurs, nombre de vos amis ont réagi vivement, ce qui ne pouvait pas contribuer à minimiser la chose. Elle demeure incontournable et m'amène à m'interroger sur un mystère apparent : comment expliquer cet échec malgré la réelle énergie du ministère du budget, servie au surplus par une conjoncture plus porteuse, en France comme chez ses voisins, et qui tire par conséquent les recettes vers le haut ? Sans doute parce que l'art est difficile...

M. Arthur Dahaine. Et la critique facile !

M. Emile Zuccarelli. ... et parce que vous avez dû parfois tendre d'une main ce que vous aviez pris de l'autre.

Il faut souligner à ce propos que lorsque vous vous prévaluez d'une augmentation des dépenses de 1,9 p. 100, ce qui serait méritoire, vous ne prenez pas en compte les 10 milliards de francs de BAPSA qui sont placés - en recettes et en dépenses - hors du budget, ce qui allège d'autant les dépenses.

Même chose pour les 9 milliards du fonds de solidarité vieillesse, pour les 5 milliards sur les 10 promis à l'UNEDIC, crédits qui ne sont pas budgétés, et enfin pour les 6 milliards de francs de budget de la défense reportés de 1994 sur 1995. Vos dépenses, en termes comparables, augmentent de plus de 4 p. 100. Et, au passage, le déficit réel passe à 335 milliards.

Mais je voudrais risquer une explication supplémentaire de vos difficultés. Elle réside, à mon sens, dans les recettes dont vous vous êtes privés délibérément et inconsidérément depuis 1993. Je prendrai deux exemples.

D'abord, les multiples dispositions destinées à alléger les charges des entreprises : 80 milliards de moins sur 1993 et 1994, et ce sans effet notable sur l'emploi. Vous vous êtes d'ailleurs rendu compte que vous étiez allés trop loin, puisque vous avez rectifié le tir dans le domaine de la taxe professionnelle et récupéré 5 milliards de francs. Mais l'option que vous avez prise continue de peser sur vos recettes.

Ensuite, les dispositions d'allègement de l'impôt sur le revenu. Il est louable, et certainement très efficace sur le plan électoral, de diminuer l'impôt ! Mais nous connaissons la répartition de l'impôt sur le revenu. Si sa réduction et la diminution de sa progressivité vous conduisent ensuite, parce qu'il faut bien trouver des recettes, à accroître l'impôt sur la consommation, il y a au total, c'est incontournable, un transfert de charges au bénéfice

des ménages les plus favorisés et au détriment des plus défavorisés. Cette orientation était donc, en l'état actuel de notre économie, inefficace au plan budgétaire et critiquable au plan social.

Pour terminer, j'évoquerai les réductions de dépenses réelles, quand elles le sont, que vous avez opérées. Sans en contester le principe, je voudrais les rapprocher de votre objectif prioritaire de lutte contre le chômage et m'étonner par là de certains choix. Je prendrai encore deux exemples.

D'abord, le budget du logement. Il est en réduction en francs courants, et *a fortiori* en valeur, sur tous les chapitres, sans parler du 1 p. 100 logement qui finalement, après bien des tentations, subsiste, mais un peu écorné.

M. Jean-Pierre Brard. Largement écorné !

M. Emile Zuccarelli. Quand on pense aux besoins immenses en logement, logement social en particulier, quand on pense à l'impact de l'investissement dans ce domaine sur l'emploi - quand le bâtiment va, tout va - et ce sans induire d'importations, sans risque de délocalisation, et avec un double effet social sur l'emploi et sur l'amélioration du cadre de vie, on s'interroge. Si on m'explique par exemple que la réduction des PALULOS de 200 000 à 100 000 est due au succès du plan quinquennal engagé précédemment, en sorte que les besoins auraient quasiment disparu - ce qui est d'ailleurs rendre un hommage indirect au Gouvernement qui l'avait engagé - ...

M. Jean-Pierre Brard. Hommage qui serait injustifié d'ailleurs. Il faut être objectif ! *(Sourires.)*

M. Emile Zuccarelli. Vous pouvez avoir à ce propos une sensibilité différente de la mienne !

M. Jean-Pierre Brard. Il faut être équitable dans les critiques.

M. Emile Zuccarelli. Mais je vois que la majorité actuelle rend hommage à ce qui a été fait.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous avez des ennemis partout, monsieur Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Il faut se méfier de tout le monde. *(Sourires.)*

M. Emile Zuccarelli. Si l'on m'explique, disais-je, que la réduction des Palulos de 200 000 à 100 000 est due au succès du plan quinquennal engagé précédemment, en sorte que les besoins auraient quasiment disparu, je réponds qu'il est loisible de redéployer l'effort, mais en aucun cas de le réduire.

L'autre exemple est celui des collectivités locales. Le choc de l'an dernier a été rude. Son effet va continuer de s'amplifier cette année même en l'absence de mesures nouvelles, et à plus forte raison si on met, comme on en parle, le quart du RMI à la charge des départements dès 1995. On peut se demander, monsieur le ministre, si les collectivités locales, dont les ressources sont immédiatement injectées dans l'économie locale, sans thésauroisation, sans risque de délocalisation, et créent des services de proximité tant vantés par ailleurs pour lutter contre le chômage structurel, on peut se demander si ces collectivités doivent être traitées moins bien que les entreprises.

Voilà, monsieur le ministre, les réflexions que m'inspire le présent projet de budget. Il est difficile de faire un budget même lorsque la tâche est facilitée par la croissance générale des pays qui nous entourent et dont la France bénéficie aussi. Mais quelle que soit l'habileté déployée par le Gouvernement, elle ne peut pas suffire à

masquer son impuissance à contenir les déficits et à atteindre les objectifs annoncés. En l'état, je voterai contre le projet de budget pour 1995. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et liberté et du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito, qui dispose de dix minutes.

M. Jean Tardito. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, notre débat budgétaire intervient au moment où sont rendues publiques, et abondamment commentées, les réponses des jeunes Français à la consultation dont le Gouvernement a pris l'initiative au printemps dernier. Initiative contrainte, manœuvre imposée par la force et la détermination du mouvement de ces jeunes contre le SMIC ségrégatif que vous aviez imaginé et que vous avez dû ranger provisoirement dans vos cartons.

Au fond, cela n'aurait pas grande importance si les leçons avaient été tirées et si notre débat permettait à la représentation nationale, dans la diversité de ses composantes, d'amorcer les réponses attendues par les quinze-vingt-cinq ans. Et vous savez combien l'attente est forte : un million et demi de jeunes qui remplissent un questionnaire pour dire leurs angoisses et leurs rêves, pour dire aussi leur disponibilité à la vie sociale de notre pays, c'est un événement dont nous devons tous ici prendre la mesure, quels que soient les bancs où nous siégeons.

Invités à s'exprimer hors des schémas traditionnels de la vie politique, les jeunes ont donc répondu au-delà de ce que tout le monde attendait. Mais maintenant, monsieur le ministre, comment allons-nous rendre espoir aux 72 p. 100 d'entre eux qui n'ont pas confiance en l'avenir ? Comment allons-nous améliorer la formation quand, pour 70 p. 100 des jeunes, l'école ne prépare pas bien au monde du travail ? Qu'allons-nous modifier dans la législation pour tenir compte de l'opinion de ces jeunes qui estiment à 70 p. 100 que les entreprises profitent de la crise et de vos mesures d'exonération fiscale pour les exploiter, et qui considèrent à 69 p. 100 que leurs ressources sont insuffisantes pour vivre de façon correcte ?

Sans espérer du budget 1995 un renversement soudain des logiques financières et monétaristes qui le font tristement ressembler à ses prédécesseurs, il aurait pu être l'occasion d'un signe fort adressé à la jeunesse par l'ensemble de la représentation nationale. Pour l'heure, nous en sommes loin et les orientations budgétaires n'inverseront en rien cet état de chose.

Comment allez-vous rendre l'espoir monsieur le ministre ? Etes-vous prêt à retourner devant les jeunes pour leur dire de quelle manière le budget pour 1995 a pris en compte leur angoisse ? Examinons-le ensemble.

L'effort public en faveur du logement ? Il ne progresse en francs constants que de 1,4 p. 100 et la modification de l'attribution de l'APL pénalise particulièrement les jeunes dans l'accès au logement et donc dans l'accès, si fortement revendiqué pourtant, à une autonomie réelle.

Le budget de l'éducation nationale ? Il ne progresse que de 2,5 p. 100 en francs constants et ralentit sa progression par rapport aux années antérieures alors que les besoins sont croissants, notamment dans l'enseignement supérieur. Ainsi, vous n'augmentez les effectifs enseignants que de 1,7 p. 100 alors que les premières estimations du ministère situent à 5 p. 100 la croissance du nombre d'étudiants à la rentrée de 1995. Et je ne parle pas du déficit criant des emplois administratifs, médico-sociaux et techniques affiché par la plupart des universités, sans oublier lycées et collèges.

D'ores et déjà, on sait que, dans de nombreuses universités et instituts, les conditions d'études seront déplorables avec des amphithéâtres surchargés, des enseignements assurés en heures supplémentaires, alors que plusieurs milliers de jeunes qualifiés et diplômés attendent des créations de postes. Vous le savez, de nombreux IUT parlent déjà de fermeture des établissements, faute d'un budget de fonctionnement suffisant en 1995.

Réduction ou stagnation de l'effort d'éducation en faveur des jeunes, voilà dans les faits ce qui caractérise le présent budget, qui est le reflet de la politique que conduit M. Balladur.

La formation à la vie professionnelle, l'ouverture à un emploi stable et correctement rémunéré? Vous lui préférez, dans le même esprit que votre « SMIC jeunes », l'organisation méthodique de la précarité généralisée, la mise en place d'un véritable labyrinthe d'accès à l'emploi: de l'apprentissage au CES, puis au chômage, puis au stage de formation, d'adaptation aux postes, puis au contrat de retour à l'emploi, voilà le chemin de l'intégration sociale que vous proposez aux jeunes, alors que parallèlement vous accordez au patronat une exonération massive des charges sociales sans demander de comptes.

Croyez-vous sincèrement, monsieur le ministre, que ces dispositions soient de nature à améliorer les choses, quand un jeune sur quatre est en situation de précarité? Pourquoi s'obstiner à reproduire toujours, sous des formes à peine différentes, ce qui échoue depuis des années?

Pourquoi s'obstiner également à refuser la transparence de l'utilisation des fonds publics versés aux entreprises? Pour créer des emplois, dites-vous. Mais où sont passés les 90 milliards de francs perçus à ce titre par les grandes sociétés de notre pays?

A ce propos, si certaines des cinquante-sept propositions formulées par le comité d'organisation de la consultation des jeunes méritent examen, par exemple en matière de citoyenneté, proposer de nouvelles exonérations de charges sociales pour orienter les jeunes vers des activités à mi-temps, gérées par les collectivités locales, que par ailleurs vous étranglez, c'est reproduire la logique des petits boulots et le refus d'une véritable insertion professionnelle, logique qui a conduit au rejet du CIP.

Il suffit au demeurant de rappeler la formidable ponction à laquelle le budget de l'Etat se livre cette année encore sur celui des collectivités locales, comme l'a fait mon ami Jean-Pierre Brard, pour mesurer le peu de sérieux, voire le caractère provocateur, d'une disposition qui conjuguera la ségrégation anti-jeunes du CIP à la galère des anciens TUC et des nouveaux CES.

A quoi sert de consulter les jeunes de notre pays si l'on est dans l'incapacité d'imaginer autre chose que la poursuite et l'aggravation de ce qui a provoqué la révolte de l'hiver dernier?

La plupart d'entre nous sont également des maires, des élus locaux. Nous connaissons tous, quelle que soit notre appartenance politique, les difficultés croissantes des communes à faire face aux déchirures sociales.

Nous savons tous l'attente justifiée des jeunes, que votre concertation confirme, et l'absolue nécessité, pour prévenir ces déchirures, d'une offre locale toujours plus grande en termes d'activités de loisirs, d'activités culturelles et sportives. Nous savons tous le rôle essentiel que devrait jouer le tissu associatif, son formidable réservoir de compétences bénévoles, de disponibilités citoyennes, pour faciliter l'accès des jeunes à la vie de leur commune. Ils le revendiquent et cela représenterait un véritable bol d'oxygène pour la respiration démocratique de nos cités.

Tout cela, nous le savons tous, mais il va quand même se trouver ici une majorité d'hommes politiques, d'élus, pour adopter un budget de la culture en diminution de 2,4 p. 100, et un budget de la jeunesse et des sports en diminution de 1,4 p. 100 en francs constants.

Est-il donc si irréaliste de proposer que l'on porte au moins à 1 p. 100 du budget de la France l'effort pour la culture et celui pour le sport?

C'est ce que notre groupe vous propose de faire aujourd'hui en adoptant un plan d'urgence pour la jeunesse.

A quoi sert de consulter les jeunes de notre pays si c'est pour leur présenter un budget où, alors que stagne l'effort d'éducation, de formation, d'insertion professionnelle, de loisirs et d'épanouissement, progressent les deux grands postes budgétaires de votre ordre social, la police et l'armée, sans compter la loi Pasqua sur le contrôle des manifestants et l'espionnage des citoyens?

Au moment où les jeunes aspirent à un service militaire plus formateur et plus utile à l'ensemble de la communauté nationale, vous rêvez d'une armée de métier. Au moment où les jeunes regrettent l'absence d'une action internationale réelle en faveur d'un désarmement généralisé, la France n'est à l'origine d'aucune initiative en ce sens.

Est-il donc si irréaliste d'imaginer un budget de l'éducation nationale porté à 5 p. 100 du PIB alors que plus de deux millions de jeunes commencent cette année des études supérieures, ce qui est une chance pour notre pays?

Peut-être suis-je idéaliste?

M. Jean-Pierre Brard. Heureusement qu'il y en a!

M. Jean Tardito. Heureusement que nous le sommes!

M. Jean-Pierre Brard. Nous ne sommes pas de ceux qui naviguent dans les eaux égoïstes!

M. Jean Tardito. J'entends certains reprendre une phrase de Samuel Beckett: « Que voulez-vous, mon cher monsieur, ce sont des mots, on n'a rien d'autre. » D'une certaine manière, c'est vrai pour vous. Votre système n'a rien d'autre à proposer que la soumission aux règles sacro-saintes du libéralisme financier.

C'est pour cela que le divorce ne peut que s'accroître avec la jeunesse, qui demande la prise en compte concrète des droits de la personne humaine au respect, à la dignité, à la liberté individuelle, avant toute considération d'ordre économique. Surtout quand l'argument de l'économie cache mal la réalité de l'injustice, des privèges, de la corruption galopante.

A ces jeunes qui rêvent de construire leur vie sur du solide, qui rêvent de solidarité, vous proposez d'abandonner tout projet personnel qui n'intégrerait pas l'insécurité permanente, la concurrence sauvage, la compétition exacerbée.

A une jeunesse qui crie et qui écrit sa volonté d'une vie qui ne serait plus coincée entre le chômage et le sida, vous êtes incapables d'apporter l'ombre d'une espérance, l'ombre d'une ambition collective qui ne soit pas cotée en Bourse.

Ainsi, vous faites un choix: celui de la rentabilité du capital financier et de la fortune. Pas de taxation sur la spéculation financière, ni sur les grandes fortunes, ni sur l'avoir fiscal. Donc pas d'augmentation des recettes fiscales pour réduire le déficit budgétaire et tenter, par des dépenses utiles, d'apporter une réponse efficace à ce qui était demandé par les jeunes.

Votre conception monétariste de la construction européenne, d'une soumission de la France - qui a été dénoncée ici hier soir - aux directives de la technocratie de Bruxelles, ne peut que faire reculer l'idée de l'Europe chez nos jeunes concitoyens.

En ce sens, et je le regrette sincèrement, votre budget tourne le dos à l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Arthur Dehaine. Et les horticulteurs ? Vous les avez oubliés !

M. Jean-Pierre Brard. Parlons-en, en particulier en ce qui concerne la TVA. M. Sarkozy a oublié de tenir ses promesses !

M. le président. Mes chers collègues, vous devez vous exprimer à la tribune, pas ailleurs.

La parole est à M. Etienne Pinte, pour dix minutes.

M. Etienne Pinte. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget par intérim ou par suppléance,...

M. Jean-Pierre Brard. Ce n'est pas gentil !

M. Yves Verwaerde. Ce n'est pas correct !

M. Etienne Pinte. ... mes chers collègues, il y a un an, jour pour jour, à l'occasion de la discussion du projet de loi de finances pour 1994, je regrettais que le budget ne fasse pas de l'emploi la priorité des priorités, et je critiquais en particulier l'absence de dispositions en faveur des emplois de proximité. C'est après un débat serré entre le ministre du budget et moi-même que celui-ci avait reconnu la justesse de mon argumentation et avait accepté l'augmentation de 12 500 à 13 000 francs du plafond des charges sociales déductibles de l'impôt sur le revenu pour l'emploi d'une personne à domicile.

J'ai toujours pensé que la reprise de la consommation ne pouvait venir que de la création d'emplois, et que de nouvelles mesures d'incitation à la consommation ou une diminution de l'impôt sur le revenu auraient été non seulement inefficaces mais inévitables. Pourquoi, en effet, ceux de nos concitoyens qui ont la chance d'avoir un emploi consommeraient-ils plus alors que l'horizon économique à court et à moyen terme est encore fragile ?

Comment auraient-ils pu retrouver une entière confiance alors que le chômage continue autour d'eux à rendre incertain l'avenir de leurs proches, à disloquer les familles, à entretenir l'inquiétude sur leur propre situation ?

Tous ces consommateurs potentiels, détenteurs de revenus, vont continuer à épargner par précaution une partie très substantielle de leurs disponibilités - M. le ministre de l'économie l'évaluait hier à plus de 14 p. 100 en 1993 - tant que des signes forts ne viendront pas rétablir la confiance.

Par ailleurs, il n'aurait pas été juste d'accorder un pouvoir d'achat supplémentaire important à des personnes qui bénéficient d'un travail et qui sont réticentes à consommer plus, alors que des millions de nos concitoyens sont sans emploi et avides de pouvoir consommer plus.

La consommation ne renaîtra que si la création d'emplois est vigoureusement et rapidement relancée, et il nous appartient de tendre vers cet objectif de toutes nos forces. Nous le savons, une croissance même de 3 p. 100 ne créera pas suffisamment d'emplois.

L'année dernière, le ministre du budget trouvait que j'étais sévère lorsque je lui disais que l'emploi n'était pas assez pris en compte dans le projet de budget pour 1994 et que je lui exprimais mon désaccord sur la réduction

des impôts sur le revenu pour un montant de 20 milliards de francs, alors que nous avons si peu de marge de manœuvre.

J'ai la conviction d'avoir eu raison puisque les arbitrages ont conduit, cette année, le Gouvernement à opter plus résolument pour l'emploi, spécialement en faveur de la réduction des charges sociales et salariales qui pèsent sur les entreprises et les particuliers.

Je m'en réjouis car je suis fermement convaincu que la diminution du chômage passe aussi par une profonde réforme de notre fiscalité.

Le projet de loi va donc dans la bonne direction, même si nous souhaitons aller plus vite et plus loin.

En ce qui concerne les emplois de proximité, j'ai été très heureux de la décision du Gouvernement d'augmenter de façon spectaculaire le plafond des charges sociales et salariales déductibles de l'impôt sur le revenu, et je l'en félicite.

Depuis 1987, avec le président de notre assemblée, je demandais que chaque personne soit considérée comme un créateur d'emplois potentiel et puisse déduire de ses revenus la totalité des charges sociales et salariales versées à l'occasion de la création d'un emploi.

Ce sera pratiquement chose faite dès l'adoption de ce projet de loi de finances.

Pourtant, une catégorie de la population est encore délaissée alors que ses besoins sont immenses. Je veux parler des personnes dépendantes. Des centaines de milliers de personnes âgées, handicapées, malades, cherchent vainement quelqu'un pour les aider. Beaucoup d'entre elles ne sont pas imposables sur le revenu et ne sont donc pas concernées par les déductions qui nous sont proposées, ou n'ont pas les capacités financières d'employer à temps partiel une personne chez elles.

Il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes douloureux en instaurant la solvabilité de ces employeurs potentiels, d'autant plus qu'il y a là des gisements d'emplois très importants : 600 000 selon un rapport de M. Michel Albert.

Instaurer une véritable solidarité entre retraités par la création d'une assurance obligatoire et proportionnelle au revenu pourrait être la solution appropriée. Elle ouvrirait le droit au versement d'une véritable allocation dépendance qu'il faudrait, bien entendu, lier à l'embauche effective d'une tierce personne, comme je l'ai suggéré pour les emplois familiaux. Nous ne pouvons plus laisser la dépendance à la charge exclusive des départements car ceux-ci, ployant sous le poids des dépenses sociales, freinent l'examen des dossiers ou refusent même de supporter ces dépenses. Ce sont autant de milliers d'emplois qui ne sont pas créés.

De façon plus générale, il existe dans notre pays de multiples besoins qui ne sont pas satisfaits, comme l'assistance, l'aide aux personnes dépendantes, la garde des malades, l'accompagnement et le soutien scolaires, les activités para et périmédicales, et j'en passe. Autant de tâches pour lesquelles il n'est pas facile de trouver des spécialistes compétents, qualifiés et disponibles à la demande. Je parle bien de personnes qualifiées, car nous avons trop tendance, dans notre pays, à considérer ce type de travail - celui de l'aide ménagère, par exemple, qui entoure et soulage les personnes âgées pour les travaux ménagers, et leur prodigue des soins quotidiens - comme un « petit boulot » alors que l'agent d'entretien de la voirie est, lui, traité comme un professionnel.

Dans notre société, il est tout de même paradoxal qu'il soit plus valorisant de s'occuper des choses que des hommes.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Etienne Pinto. A cet égard, il manque encore des structures adéquates pour permettre à la demande et à l'offre de services de se rencontrer, c'est-à-dire des associations de services aux personnes. De telles activités devraient également pouvoir bénéficier de déductions des charges sociales et salariales.

Dans le domaine de l'allègement du coût du travail pour les entreprises, le projet de budget ne va pas, me semble-t-il assez loin. Il ne fait que poursuivre l'application des dispositions de la loi quinquennale pour l'emploi en matière de budgétisation des cotisations familiales. Chacun mesure pourtant que le coût du travail est un frein à l'emploi, plus encore pour les jeunes et les personnes sans qualification.

Un salarié qui touche le SMIC gagne 4 800 francs nets par mois, mais coûte plus de 8 000 francs à son employeur.

Une telle charge est sans commune mesure avec la productivité d'un travailleur non qualifié que l'entreprise ne refuserait peut-être pas d'embaucher si cela lui coûtait moins cher. A cela s'ajoute le fait que la proportion de salariés payés au SMIC est beaucoup plus importante dans les petites entreprises, sur lesquelles on compte justement pour créer des emplois.

A titre de comparaison, le niveau total des charges sociales et fiscales patronales représentée en France près de 18 p. 100 du produit intérieur brut, contre 11 p. 100 en Allemagne et 9 p. 100 aux Etats-Unis. Dans le même ordre d'idées, pour un salaire net de 100 en France, l'entreprise verse 172 ; en Allemagne, elle paie 145 et aux Etats-Unis 116.

Cette diminution du coût du travail participe aussi d'une logique de l'évolution des prélèvements auxquels sont soumis les entreprises. Ne devraient réellement peser sur celles-ci que les charges liées directement à leurs responsabilités d'employeur, comme l'indemnisation du chômage, la taxe d'apprentissage, les cotisations d'accident du travail et des maladies professionnelles, les autres charges pouvant être réparties sur l'ensemble des revenus, comme le prévoit la CSG, ou relever du budget de l'Etat. Est-il vraiment normal que le 1 p. 100 logement soit à la charge des entreprises et non à celle de l'Etat ? Il ne s'agit pas de porter atteinte au financement du logement social, mais seulement de ne pas faire peser sur les entreprises une charge injustifiée.

Le Gouvernement s'est engagé dans cette voie en entamant la budgétisation des cotisations familiales. En effet, la politique familiale est devenue, en raison de la baisse de la natalité, la politique démographique de la nation ; elle devrait donc relever uniquement de l'Etat et être totalement prise en charge par son budget.

L'année dernière, déjà, je réclamaient une accélération de la budgétisation des cotisations familiales. Au rythme actuel, nous en avons pour vingt ans ! Nous devons avoir le courage d'aller plus vite et plus loin dans ce domaine. Je suggère au Gouvernement qu'une partie des 20 milliards de recettes des privatisations affectés à la lutte pour l'emploi en 1995 soit consacrée à permettre un transfert plus rapide sur le budget de l'Etat des cotisations d'allocations familiales, et à alléger ainsi les charges des entreprises afin de favoriser la création d'emplois.

J'attire ainsi l'attention du Gouvernement sur les risques d'une diminution des charges sociales qui serait réservée exclusivement aux bas salaires. Cela aurait des effets de seuil redoutables et irait à l'encontre de la compétitivité des entreprises faisant appel à un personnel plus qualifié.

Enfin, je souhaiterais connaître les raisons pour lesquelles le budget ne prévoit que 160 000 contrats de retour à l'emploi, alors que 180 000 ont été financés en 1994.

Le ministre du budget me trouvera peut-être encore trop exigeant mais, globalement, ce projet de budget me satisfait.

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'êtes pas difficile !

M. Etienne Pinto. Il va dans le bon sens ; l'emploi est bien, cette fois-ci, au cœur du dispositif budgétaire.

M. Jean-Pierre Brard. On voit que vous êtes chiraquien, et non balladurien !

M. Etienne Pinto. Les nouvelles mesures proposées devraient mieux explorer les gisements d'emplois, qu'ils soient collectifs ou individuels.

Les Français nous jugeront, bien sûr, aux résultats de nos actions. J'ai cependant la conviction que nous avons essayé d'utiliser au mieux les moyens dont nous disposons pour répondre aux aspirations de nos concitoyens. C'est avec la conscience du devoir accompli et du service rendu que nous pourrions attendre avec sérénité leur jugement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est un crédit mesuré, qui vaut investissement pour l'avenir ! *(Sourires.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier pour vingt minutes.

M. Gilbert Gantier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, après avoir subi en 1993 l'une des plus sévères récessions de son histoire récente, la France paraît entrer depuis quelques mois dans un nouveau cycle d'expansion. De ce fait, le budget de 1995 est avant tout un budget de transition. Il porte à la fois les stigmates de la crise et les premiers signes de la reprise.

Mais l'amélioration d'une conjoncture qui demeure fragile ne doit pas nous faire oublier la situation dégradée de nos finances publiques ni les faibles marges de manœuvre du Gouvernement. Dans les faits, le projet de loi de finances a été élaboré sous le joug de multiples contraintes : d'abord sous la contrainte du chômage, qui frappe 3 338 000 personnes, dont près de 1 200 000 cherchent un emploi depuis plus d'un an ; ensuite sous la contrainte sociale car plus de 800 000 personnes vivent aujourd'hui du RMI, preuve manifeste de l'augmentation de la pauvreté et de l'exclusion dans notre pays ; enfin, sous la contrainte financière, avec la progression dangereuse de la dette publique, est analysée et jugée quotidiennement par les investisseurs étrangers.

Face à ces contraintes lourdes et multiples et dans l'attente du retour des plus-values fiscales, le Gouvernement nous a présenté un budget sérieux construit à partir d'hypothèses économiques qui nous paraissent réalistes.

Le taux de croissance pour 1995 a été évalué à 3,1 p. 100. Ce taux est confirmé par la plupart des instituts de conjoncture. Nous pouvons même avoir le petit espoir qu'il sera dépassé. Nous voilà bien loin des hypothèses fantaisistes que le précédent gouvernement socialiste avait retenu pour le budget de 1993 *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* : les plus 2,6 p. 100 annoncés sont devenus moins 1 p. 100. Cela a été la source de nombre de nos difficultés.

M. Arthur Deshayes. Il fallait le rappeler !

M. Gilbert Gantier. Si la croissance en 1994 a été alimentée par la demande extérieure, celle de l'année prochaine dépendra beaucoup de la reprise indispensable de l'investissement. Un effort en matière d'équipement doit être mené à un double titre.

Nous devons tout d'abord mettre fin au processus de désinvestissement que nous connaissons depuis plus de trois ans. Ce processus risquerait, à brève échéance, de remettre en cause notre compétitivité et nos excédents commerciaux qui, cette année, dépasseront 80 milliards de francs. En outre, l'investissement joue, par son puissant effet multiplicateur, un rôle fondamental dans le processus de croissance et de création d'emplois.

La progression de la demande mondiale et les bons résultats financiers de la plupart de nos entreprises constituent deux atouts pour une croissance de l'investissement que la direction de la prévision a évalué à 9,3 p. 100, ce qui nous paraît également réaliste.

Dans ce contexte de reprise économique, le Gouvernement aurait pu tomber dans la facilité. Tel n'a pas été le cas, Dieu merci !

Il a fixé la progression des dépenses à 1,9 p. 100, soit à peu près au même rythme que l'inflation. Les recettes, grâce aux premiers fruits de la croissance et malheureusement, il faut le dire, à des augmentations d'impôt, augmenteront de 4,7 p. 100. Ainsi, le Gouvernement disposera de 50 milliards de francs supplémentaires par rapport à la présente année. Le déficit budgétaire a été réduit à 274 milliards de francs, soit 3,55 p. 100 du PIB. A quelques nuances près, nous respectons la loi quinquennale relative à la maîtrise des finances publiques que nous avons récemment votée et qui prévoyait pour 1995, je le rappelle, une croissance zéro des dépenses et un déficit de 267 milliards de francs.

Je ne cache pas, mes chers collègues, que j'aurais préféré un projet de budget en deçà des hypothèses de la loi quinquennale plutôt qu'au-delà. Néanmoins, je me félicite qu'en moins de deux ans le déficit budgétaire ait été réduit d'une soixantaine de milliards de francs, malgré une conjoncture bien maussade.

Nous faisons beaucoup mieux que le gouvernement de Michel Rocard qui, de 1988 à 1990, avec des taux de croissance dignes des « trente glorieuses » et plus de 200 milliards de plus-values fiscales, n'a diminué le déficit que de 20 milliards.

En outre, le gouvernement d'Edouard Balladur a mis fin à la dérive du déficit. Cette dérive s'était traduite en 1992 et 1993 par son doublement entre le vote de la loi de finances initiale et la clôture de l'exercice. La loi de finances avait, dans les faits, perdu, à la fin de la précédente législature, toute signification puisqu'il fallait augmenter considérablement le budget dans un collectif, puis dans une loi de règlement. Aujourd'hui, Dieu merci, le budget n'est plus un panier percé !

Le Gouvernement aurait-il pu faire mieux, compte tenu des besoins sociaux, de la nécessaire restauration des missions régaliennes de l'Etat et du poids écrasant du service de la dette ? Je ne le pense pas. Mais nous devons être conscients que, dans les prochaines années, les fruits de la croissance devront être affectés en grande partie à l'indispensable assainissement de nos finances publiques.

Cet assainissement passe d'ailleurs par une modernisation de l'Etat. A ce titre, je m'interroge sur l'utilité de créer 1 700 postes d'agent public supplémentaires. En 1995, la fonction publique, avec plus de 2 080 000 postes, absorbera plus de 40 p. 100 des crédits budgétaires. Or il nous faut prendre conscience que tout

recrutement d'un fonctionnaire pèse sur les finances de l'Etat pour cinquante ans, compte tenu des années d'activité et des années de retraite.

De ce fait, je souhaite que nous puissions ramener le nombre d'emplois dans la fonction publique à moins de deux millions d'ici à deux ou trois ans.

Les dépenses sociales représentent un deuxième poste incompressible et en forte augmentation. Les crédits affectés à la lutte contre l'exclusion augmenteront de 7,1 p. 100 pour atteindre 60 milliards de francs. Le RMI progresse à lui seul de près de 15 p. 100. Il coûtera ainsi 19 milliards de francs à l'Etat en 1995. Actuellement, ce sont plus de 800 000 personnes qui touchent le RMI ; l'année prochaine, elles devraient être un million environ.

Ainsi, le RMI est devenu un revenu minimum automatique qui laisse dans le ghetto de l'exclusion une partie hélas croissante de notre population. La proposition du Gouvernement de transférer un quart des crédits aux départements constitue une idée intéressante à condition qu'il ne s'agisse pas d'un marché de dupes. En effet, ces dernières années, l'Etat a donné aux collectivités des compétences dont le coût s'est révélé élevé et croissant. Il en a été ainsi pour les collèges et les lycées, par exemple.

Le Gouvernement a par ailleurs placé l'emploi au cœur de ses priorités : 115 milliards de francs sont destinés à la lutte contre le chômage. A ce titre, je me réjouis de la budgétisation progressive des allocations familiales. Ainsi, en 1995, les salaires inférieurs à 1,2 fois le SMIC seront exonérés de cotisation familiale, ceux situés entre 1,2 fois et 1,3 fois le SMIC l'étant à hauteur de 50 p. 100.

Nous devons poursuivre la réorientation des crédits vers le traitement économique du chômage et privilégier les mesures globales et simples.

Autre charge budgétaire incompressible et malheureusement tout à fait improductive ; le service de la dette. Celui-ci absorbera en 1995 près de 200 milliards de francs, soit 15 p. 100 des crédits et représentera de ce fait le deuxième poste civil de dépenses pour l'Etat, juste après l'éducation nationale.

Près des deux tiers de l'impôt sur le revenu servent à payer les intérêts de notre dette. Cette situation est inquiétante pour deux raisons.

Premièrement, le service de la dette réduit d'année en année les marges de manœuvre du Gouvernement. Il convient de rappeler qu'en 1980, il y a quinze ans, le paiement des intérêts n'accaparait que 26 milliards de francs, soit moins de 5 p. 100 de l'ensemble des crédits budgétaires. Aujourd'hui, nous en sommes à 15 p. 100.

Deuxièmement, l'Etat, du fait de la charge de sa dette, est de plus en plus dépendant des marchés financiers internationaux. Les investisseurs étrangers détiennent déjà 32 p. 100 de la dette négociable de l'Etat. Cette année, les pouvoirs publics leur ont versé, à titre d'intérêts, près de 75 milliards.

Cette situation résulte du gonflement sans précédent en période de paix de la dette de l'Etat qui a, en deux septennats, augmenté de 530 p. 100. Je voudrais, mes chers collègues, que vous gardiez ce chiffre à l'esprit.

Le plus étrange est que les socialistes accusent le Gouvernement d'être responsable de l'emballlement de la dette. Or la dette de l'Etat atteignait 418 milliards en 1980. Six ans plus tard, elle avait plus que doublé et, de 1988 à 1993, elle est passée de 1 475 milliards à 2 473 milliards.

Rapportée au PIB, le poids de cette dette, qui représentait, en 1980, 16 p. 100, atteint aujourd'hui près de 40 p. 100.

En ce domaine comme dans beaucoup d'autres, nous n'avons aucune leçon à recevoir des socialistes.

M. Jean-Pierre Brard. C'est vrai, puisque vous êtes en train de faire pire !

M. Gilbert Gantier. Le fort accroissement de la dette, ces deux dernières années, résulte avant tout de l'accumulation des déficits importants que nous ont légués les gouvernements précédents, et de la reprise par l'Etat de la dette des organismes sociaux dont nous avons hérité : plus de 110 milliards en 1993 !

M. Jean-Pierre Brard. Avez-vous remis en cause la CSG ?

M. Gilbert Gantier. Sans cette opération, la pérennité de notre système de protection sociale pouvait être à court terme remise en cause.

Mais cela, vous ne l'auriez pas souhaité, et vous nous auriez fortement accusés si c'était arrivé.

Cet héritage est lourd de conséquences car même si, en comparaison avec nos partenaires, notre dette publique se situe dans la moyenne, son évolution est très inquiétante. Elle provoque sur l'économie un effet d'éviction très pernicieux.

Actuellement, la quasi-totalité des ressources obligataires sert au financement de la dette publique : 304 milliards sur 327. En outre, pour ses besoins courants de trésorerie, l'Etat est obligé de ponctionner le marché monétaire à hauteur de 600 milliards. De tels prélèvements contribuent, chacun le comprendra, à renchérir le coût de l'argent, ce qui n'est pas bon pour le développement de l'économie et oblige nos entreprises à se financer à l'étranger.

M. Jean Tardito. Et l'argent que certains gagnent en dormant ?

M. Gilbert Gantier. Limité en période de crise en raison de la baisse du taux d'investissement, cet effet d'éviction risquerait, avec le retour souhaitable de la croissance, d'entraver le développement des entreprises en raison de la faiblesse des ressources sur les marchés financiers.

Le désendettement de l'Etat constitue donc une priorité. Il nous faudra à cet égard ramener le déficit budgétaire au-dessous du montant du service de la dette. Je suis convaincu que le Gouvernement partage cet objectif.

Dans l'immédiat, cet objectif a contraint le Gouvernement à augmenter les impôts de 11 milliards sur les particuliers et de 3,6 milliards sur les entreprises. La taxe intérieure sur les produits pétroliers, une fois de plus, est augmentée. (*« Ah ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean Tardito. Voilà qui est douloureux ! C'est même une catastrophe !

M. Jean-Pierre Brard. Ça sent le pétrole ici !

M. Gilbert Gantier. Le Gouvernement a par ailleurs décidé de relever le taux de plafonnement de la cotisation de taxe professionnelle de 3,5 à 4 p. 100 de la valeur ajoutée pour les entreprises réalisant plus de 50 millions de chiffre d'affaires.

Je comprends la volonté de limiter le coût de la compensation que l'Etat accorde aux collectivités locales au titre de ce plafonnement - coût qui dépasse tout de même 20 milliards de francs tout comme je comprends les effets pervers que celui-ci provoque : en effet, les élus locaux sont d'autant plus encouragés à augmenter les taux de taxe professionnelle que les entreprises n'en supportent pas les conséquences, puisque c'est l'Etat qui paie la différence. C'est évident, cette situation ne doit pas perdurer.

Néanmoins, je m'interroge sur la cohérence de la politique du Gouvernement qui, d'un côté, diminue comme il se doit les charges des entreprises mais, de l'autre, augmente les impôts qui les frappent.

En outre, nous savons que la taxe professionnelle est un impôt mal né, qui a mal vieilli et qui a été rafistolé bien souvent. Il faudra revoir tout cela aussi rapidement que possible.

En revanche, je me félicite de la réduction d'impôt en faveur des emplois de proximité et des quatre mesures fiscales en faveur de l'investissement mobilier. Dans les prochaines années, la fiscalité de l'immobilier devra d'ailleurs être améliorée de façon que ce type d'investissement ne continue pas d'être pénalisé comme il l'a été par les gouvernements socialistes au cours des dernières années.

M. Jean-Pierre Brard. Pour que les RMIstes puissent acheter dans le 16^e arrondissement de Paris ?

M. Gilbert Gantier. Il convient de retrouver un équilibre entre investissement mobilier et investissement immobilier.

La taxe professionnelle et le traitement fiscal de l'immobilier posent le problème plus général des prélèvements obligatoires en France.

En vingt-cinq ans, les prélèvements obligatoires ont augmenté de quinze points. La succession des crises, le chômage et la croissance des dépenses de santé se sont traduits par l'augmentation des impôts et des cotisations sociales. L'INSEE retient un taux de prélèvement obligatoire de 44,3 p. 100, qui apparaît comme une hypothèse basse. Les Communautés européennes l'estiment, de leur côté, à 49 p. 100 parce qu'elles tiennent compte des déficits publics et des déficits sociaux.

De toute façon, quelle que soit la définition retenue, la France se situe parmi les pays dont les pouvoirs publics demandent le plus à leurs citoyens. Or pouvons-nous affirmer que la qualité de nos services publics est supérieure à celle de nos partenaires ? Je n'en suis malheureusement pas certain.

C'est pourquoi, mes chers collègues, nous devons nous fixer, pour les années à venir, l'objectif de ramener au-dessous de 50 p. 100 du PIB le poids des dépenses publiques. Cette maîtrise et cette réduction sont des préalables à la réforme indispensable de notre système fiscal qui, ainsi que nous l'avons vu, est archaïque et bien souvent anti-économique.

Le projet de loi de finances pour 1995 oriente la France dans la bonne direction afin qu'elle puisse, dans les prochaines années, réaliser et supporter la réforme fiscale et administrative que nous attendons tous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, pour quinze minutes.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, mes chers collègues, le projet de budget que nous présente le Gouvernement est sous influence, je dirais même sous double influence : celle de Maastricht, d'une part, et celle de l'élection présidentielle, d'autre part.

D'une part, il faut satisfaire aux fameux critères de convergence. D'autre part, il faut, tout en rassurant les marchés financiers appelés à financer la dette, éviter au maximum les risques d'explosion sociale. Anesthésie et maquillage sont la réponse à la question difficile de savoir comment l'on peut concilier ces deux exigences.

Ces deux priorités gouvernementales sont bien loin des préoccupations de nos concitoyens, confrontés à un chômage massif comme la France n'en a jamais connu.

Je montrerai, dans ma courte intervention, que le budget est sans dynamisme véritable et que sa priorité affichée en faveur du social est une fausse priorité.

Il s'agit d'abord d'un budget sans dynamisme, corseté par Maastricht. En vain, on y cherche la trace d'un projet volontariste, d'un grand dessein de l'État. C'est le bouchon sur la vague; le salut ne peut venir que d'ailleurs, d'une reprise tirée par le commerce extérieur.

Le carcan de Maastricht étouffe toute velléité d'une politique digne de ce nom. Nous sommes en présence de l'échec patent de la politique menée par tous les gouvernements successifs depuis quinze ans: « la seule politique possible », celle du franc fort accrochée au mark, qui produit le chômage et la France faible dépendante de l'Allemagne.

Certes, le mythe de la monnaie unique à douze chanté en 1992 dans les brochures scolaires destinées aux enfants des écoles pour convaincre leurs parents a vécu.

Ainsi que je l'avais annoncé à cette tribune lors du débat parlementaire de mai 1992 sur la révision constitutionnelle préalable à la ratification du traité de Maastricht, cette monnaie unique à douze s'est transformée en un donjon monétaire à cinq au sein duquel, à côté du Benelux, la France servira de faire-valoir à l'Allemagne dans un tête-à-tête inégal.

J'avais, la même année, été vigoureusement démenti par les pro-Maastricht, que je n'ai pas beaucoup entendus ces derniers jours, alors que la Démocratie chrétienne allemande vient de publier un texte intitulé *Réflexion sur la politique européenne et qui prône très exactement la monnaie unique à cinq, c'est-à-dire un deutsche mark bis*.

M. Michel Terrot. Eh oui!

M. Jean-Pierre Chevènement. D'ailleurs, n'est-ce pas là le programme commun non dit de la plupart des candidats, même de tous les candidats qu'on crédite d'un possible succès lors de la prochaine élection présidentielle? Encore faudrait-il que le sujet soit débattu dans cet hémicycle, car c'est un sujet grave pour l'avenir de la France.

Quelle est la logique de cette monnaie unique à cinq? C'est le choix du capital financier contre l'industrie, le choix de la rente contre la production, le rêve d'attirer en France, fût-ce au prix d'intérêts dopés, des placements avantageux: fonds de pension américains et japonais, trésoreries des pétromonarchies. C'est la prime donnée aux délocalisations industrielles...

M. Jean Tardito. Absolument!

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et à la croissance externe de nos entreprises à travers un taux de change surévalué.

M. Michel Terrot. C'est vrai!

M. Jean-Pierre Chevènement. Je ne sais pas, mes chers collègues, si on y a bien réfléchi dans notre pays, mais il s'agit là d'un choix mortifère, que j'ai vécu il y a plus de dix ans, alors que j'étais ministre de l'industrie. C'est le choix de la désindustrialisation et du chômage!

Regarder nos statistiques de production industrielle! Elles se traînent à 109 si l'on se réfère à une base 100 en 1985. En 1989, l'indice a atteint, si je me souviens bien, 113. Y a-t-il, dans notre histoire industrielle, exemple d'une stagnation d'aussi longue durée?

Ce choix est aussi le choix des rentiers, le choix des classes possédantes. Vous me direz que les rentiers sont de plus en plus nombreux. C'est vrai, mais ils ne sont encore qu'une minorité et ils le resteront.

C'est le choix de la minorité contre la majorité. C'est le choix du déclin de la France car une telle politique nous enfonce dans une stagnation économique de longue durée - je viens de citer des chiffres qui sont tout à fait démonstratifs - Elle creuse le gouffre du chômage et de la précarité. Elle fait s'envoler la dette - bientôt 3 000 milliards - dont le service, 200 milliards de francs par an, pèse de plus en plus lourd sur le déficit et nous contraint à réduire encore les feux.

J'allais m'adresser à notre rapporteur général, mais je m'aperçois qu'il a déserté l'hémicycle, tout comme M. Sarkozy et M. Alphanéry. Grâce vous soit rendues... monsieur le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale, de manifester qu'il y a encore un lieutenant, sinon un capitaine, sur le pont du navire!

M. Jean-Pierre Brard. C'est le vaisseau fantôme!

M. Jean-Pierre Chevènement. M. Auberger déplore lui-même que toutes les politiques économiques soient sous-tendues par la nécessité de l'ajustement plutôt que par celle d'une croissance coordonnée.

Pour vous conformer aux critères de convergence de Maastricht et tendre vers ce noyau dur à cinq qui est votre ambition suprême, vous affichez comme priorité absolue la maîtrise du déficit budgétaire et vous nous annoncez triomphalement un déficit budgétaire limité à 275 milliards. On sait ce qu'il en est! Je ne m'y étends pas! Beaucoup de choses ont été dites à cette tribune. Elles sont tellement vraies qu'il est inutile de les répéter. La vérité, c'est que l'État abandonne les instruments de politique économique qui lui permettraient d'impulser une autre politique.

Prenons quelques exemples. La politique monétaire? Il n'y en a plus. La Banque de France est maintenant indépendante. Voyons les résultats! Les taux d'intérêt ont cessé de baisser. Bien plus, les banques ont relevé leur taux de base - 7,75 p. 100 ou 7,95 p. 100 - auquel s'ajoutent les commissions fixées bien souvent à la tête du client et qui pèsent plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises.

M. Michel Terrot. Eh oui!

M. Jean-Pierre Chevènement. L'État, pour financer son déficit, doit emprunter à 8,3 p. 100, contre 5,5 p. 100 au début de l'année. Voilà le résultat!

Le différentiel de taux avec l'Allemagne, que nous nous flattions d'annuler en donnant l'indépendance à la Banque de France, s'est creusé à nouveau: 0,6 p. 100 pour le court terme et 1,5 p. 100 pour les taux réels longs. La fameuse « prime de risque » dont M. Alphanéry disait vouloir ne plus s'acquitter est de retour. Depuis le début de l'année, les placements étrangers, à la merci desquels une coupable politique de « financement par l'extérieur » nous a mis, refluent: 170 milliards de francs se sont envolés! Voilà pour la politique monétaire.

Venons-en maintenant à cet outil de politique économique et industrielle qu'est un puissant secteur public. Vous avez commencé à brader le patrimoine national. Vous continuez dans cette voie en annonçant 55 milliards de produits à l'occasion des nouvelles privatisations. Permettez-moi de m'attarder un moment sur cet aspect des choses, puisque nous avons été privés de tout débat par l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution au moment où l'Assemblée a dû se pencher sur le projet de loi sur les privatisations, projet qui a donc été adopté à la hussarde.

Il y a une grande cohérence, monsieur le ministre, entre la dénationalisation de la Banque de France, les privatisations et la réforme annoncée de la Caisse des dépôts

et consignations, réforme déjà amorcée avec la privatisation du Crédit local de France. Vous organisez le basculement du centre de gravité de l'économie française. Ce programme de privatisations n'est sous-tendu par aucune vue stratégique. Il est dénué de toute ambition et de toute volonté de reconquête industrielle. Vous vendez l'argenterie et les petites cuillères pour soulager le déficit budgétaire. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est une politique à courte vue, au caractère profondément idéologique, car, en vous privant de ces outils qui font partie du patrimoine de la France, de son identité républicaine, vous foulez aux pieds une tradition de service public et de protection sociale que vous immergez dans l'océan glacé du capitalisme multinational. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Oh là là ! C'est du Brard !

M. Jean-Pierre Chevènement. Mais les entreprises publiques ont une grande tradition en France, qui ne date pas d'hier. Il faut leur rendre hommage, ainsi qu'à ceux qui y travaillent et à leurs dirigeants. Elles ont toujours joué un rôle moteur dans l'économie de notre pays. Quelle est la grande invention qui ne s'y rattache, qu'il s'agisse du TGV, d'Airbus, d'Ariane ou du téléphone ? Nous devons tout cela à cette grande tradition de service public. Votre condamnation sans appel des nationalisations de 1982 était purement idéologique. Il a bien fallu, à l'époque, compenser les insuffisances de l'investissement privé qui avait diminué durant le septennat de M. Giscard d'Estaing. Que seraient devenues certaines grandes entreprises, comme Rhône-Poulenc ou Pechiney, sans intervention publique en 1982 ? Elles auraient été vendues « par appartements ».

Les nationalisations ont sauvé ces entreprises. Elles ont permis à quelques grands groupes de développer des stratégies industrielles qui en font des groupes pilotes à l'échelle mondiale : Alcatel-Alsthom, Thomson, Rhône-Poulenc même. Elles ont permis, dans une certaine mesure, de maintenir ou de développer des filières de production cohérentes. Certes, tout n'a pas été parfait, mais on ne jette pas un outil sous prétexte qu'il a été insuffisamment utilisé.

Dans un pays comme le nôtre, un secteur public fort demeure une nécessité pour lutter, comme disait le général de Gaulle, contre « ces vastes conjonctions et combinaisons d'intérêts qui n'ont que trop pesé sur l'Etat et les citoyens ».

MM. André Fanton et Gilbert Meyer. Voilà une bonne citation !

M. Jean-Pierre Brard. Méditez-là, monsieur Fanton !

M. André Fanton. Il y a bien longtemps que je l'ai méditée, alors que vous n'avez jamais commencé à le faire !

M. Jean-Pierre Chevènement. C'était il y a cinquante ans, mais il n'est jamais trop tard pour revenir aux sources.

M. André Fanton. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Au nom de la déréglementation venue de Bruxelles, des services publics de l'électricité, du gaz, du transport aérien - voyez ce qui se passe à Orly ; c'est un pur scandale...

M. Jean-Pierre Brard. En effet !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... qui doit d'ailleurs beaucoup aux erreurs de l'actuel ministre qui a déspecialisé cette plate-forme - des services publics des chemins de fer, des télécommunications, sont en voie d'être démantelés. Quels moyens restera-t-il demain à l'Etat pour peser tant soit peu sur les événements et défendre les intérêts de la France ? J'ajoute que le service public, c'est aussi un moyen de la justice sociale.

Cette politique est une fuite en avant car elle repose sur l'art du trompe-l'œil. Le produit des privatisations diminuera peut-être provisoirement le déficit budgétaire. Il ne diminuera pas le besoin de financement de l'Etat qu'un document de la direction de la prévision, nullement démenti par M. Sarkozy, chiffre à 386 milliards de francs en 1994, soit 5,25 p. 100 du PIB, et à 373 milliards en 1995, soit 4,8 p. 100 du PIB.

De l'avis de tous les spécialistes, inscrire dans la loi de finances 55 milliards de francs de privatisations constitue un pari pour le moins hasardeux. Les entreprises les plus rentables ont déjà été privatisées et le contexte boursier n'est pas très favorable, notamment pour les assureurs, ce qui compromet les chances d'une privatisation des AGF dans de bonnes conditions. Il est par ailleurs du devoir d'un élu de la nation de mettre en garde le Gouvernement contre la tentation de privatiser des entreprises publiques en difficulté comme Usinor ou Pechiney.

Je voudrais tout particulièrement attirer l'attention du Gouvernement sur la situation de Bull et de certaines de ses filiales que je connais bien, puisqu'elles se situent à Belfort - c'est tout ce que Bull Périphérique y a maintenu après sa disparition. Il s'agit notamment de Nipson, spécialisée dans la fabrication d'imprimantes à très grande vitesse - très belle technologie ! - qui n'a pas encore retrouvé l'équilibre malgré un redressement certain, ou de Serrib, entreprise de maintenance informatique et de fabrication de petites séries, qui, elle, dégage un solde positif. Selon certaines informations, la Commission de Bruxelles imposerait, soit la privatisation de Bull, soit celle de certaines de ses filiales considérées comme « non stratégiques ». Par qui ? Après quels débats ? J'aimerais le savoir. Il en va ainsi de Nipson, de Serrib, de Télé Sincro et de Compuprint.

Le traité de Rome qui, je vous le rappelle, interdit à la Commission de se prononcer sur le statut de la propriété privée ou publique, est en l'occurrence, allégrement bafoué et contourné !

Ces privatisations bien incertaines serviront, pour l'essentiel, à résorber le déficit budgétaire, seuls huit milliards étant utilisés dans le cadre de la recapitalisation d'Air France. C'est une politique d'affichage à courte vue destinée à maquiller la réalité. Il est vrai que M. le ministre du budget est aussi le ministre de la communication, ce qui explique sans doute que, ayant fort à faire, il ne soit pas parmi nous pour défendre son projet.

Monsieur le ministre, le Gouvernement s'est mis à la merci des marchés financiers. Vous avez fait vôtre la perspective d'une petite Europe à cinq autour de l'Allemagne libérale et monétariste, d'une petite Europe fédérale où s'engloutirait la République et ses valeurs, d'une Europe « otanisée » à la remorque de la politique étrangère américaine. Je ne dis là rien qui ne soit dans le document publié par la CDU-CSU. Tout cela s'y trouve, je vous y renvoie.

En acceptant cette logique, vous paralysez la France. L'Etat abandonne ses responsabilités. Les investissements exécutés par l'Etat sont en diminution de 8,6 p. 100 alors que les subventions d'investissement accordées par l'Etat seront réduites de 2,8 p. 100. Vous avez porté le

fer dans les équipements collectifs, pour lesquels autorisations de programme et crédits de paiement régressent de 5 p. 100. Les aides aux grands secteurs économiques baissent de 3,6 p. 100.

Vous n'attendez le salut que d'une reprise économique venue d'ailleurs. Et vous le savez bien, cette reprise sera insuffisante. D'autant que le retour de la croissance ne s'accompagne pas automatiquement de créations d'emplois, comme le montre la quasi-stagnation des recettes encaissées par l'URSSAFF - plus 1 p. 100 sur six mois, soit tout juste l'inflation. Vous ne pouvez donc pas répondre au défi du chômage et au délitement du lien social. Même vos objectifs affichés ne sont pas atteints : le niveau réel du déficit budgétaire est maquillé.

Vous êtes prisonniers d'un système dont vous fabriquez vous-même les chaînes. Toute votre politique est soumise à cette bulle financière que vous avez laissé se créer, prisonniers que vous êtes de la politique du franc dit fort, de taux d'intérêt élevés et d'une dette qui a presque doublé.

Nous avons atteint le sommet de l'inacceptable en matière d'ingérence extérieure dans les affaires du pays. La proposition de la Commission européenne en vue d'une recommandation du Conseil visant à ce que soit mis un terme à la situation de déficit public excessif en France était programmée pour le 10 octobre. Vous avez accepté son contenu et renvoyé pour la forme son approbation formelle. Mais chacun sait que nous serons désignés du doigt, et nous le serons d'autant plus sûrement cette fois que, l'an prochain, l'Allemagne se fixant comme objectif de ramener le déficit budgétaire à 3 p. 100 du PIB, nous serons les seuls à être ainsi mis à l'index. Voilà ce que sera le couple franco-allemand ! Il aura bonne mine.

La politique de la France se fait, comme jamais dans le passé, à la corbeille, à Bonn, à Francfort et à Bruxelles ! Il est de la responsabilité des élus du peuple français de montrer un autre chemin. La clé d'une maîtrise des déficits publics est dans l'efficacité de l'ensemble des financements de l'économie. Cette évidence est tellement forte que même le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire a proposé de distinguer un budget de fonctionnement en équilibre et un budget d'investissement en déséquilibre dynamique.

Il faut s'engager dans une vraie réforme fiscale, taxer également les revenus du capital et du travail, revoir le financement de la sécurité sociale pour favoriser la création d'emplois. Il faut sortir des contraintes de Maastricht, bien sûr, et retrouver notre liberté monétaire.

Je conclurai en disant que la priorité au social que vous affichez est une fausse priorité. Certes, s'agissant des affaires sociales, certaines mesures sont bonnes, je le reconnais bien volontiers.

M. Gilbert Gantier *vice-président de la commission.*
Enfin !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il s'agit, par exemple, de l'augmentation des places dans les centres d'aide par le travail, que j'avais d'ailleurs demandée, de la création de quatre-vingts postes affectés à la lutte contre le sida. Mais je constate en même temps que le nombre des bénéficiaires du RMI dépasse 800 000 et que vous envisagez de reporter 25 p. 100 de la charge sur les départements. Cela traduit le malaise profond du pays, la crise sociale extrêmement grave, qui est le seul vrai défi auquel nous devrions consacrer nos efforts.

M. Jean Tardito. Ce sont des mesures de transfert !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. A qui la faute !

M. Jean-Pierre Chevènement. Quant aux moyens consacrés à la politique de la ville, permettez-moi de vous citer un chiffre. L'aide annuelle de l'Etat atteint, pour le contrat de ville de Belfort, 400 000 francs alors que le programme d'investissement sur cinq ans est chiffré à plus de 100 millions. L'aide de l'Etat est d'à peine 2 p. 100 ! Cela ne va pas, monsieur le ministre. L'essentiel de l'effort repose sur les villes elles-mêmes. Il ne peut y avoir de politique de la ville digne de ce nom dans ces conditions.

En matière de travail, les emplois précaires font baisser les statistiques du chômage. Quant aux emplois familiaux, les avantages fiscaux sont consentis aux favorisés. La réduction accordée pour l'emploi d'un employé de maison concernera plus les habitants de Neuilly-sur-Seine, dont le maire n'est pas présent, que ceux de Belfort.

Le logement est lui aussi victime de votre politique de contrainte budgétaire et le « 1 p. 100 logement » se trouve dans le collimateur. M. de Charette l'a dit lui-même, le logement a fait les frais des arbitrages de Bercy.

En matière d'enseignement supérieur, les effectifs ont augmenté de 5,7 p. 100 avec 1 100 postes. Il y en avait 4 000 il y a deux ans !

M. le président. Mon cher collègue, vous avez épuisé votre temps de parole !

M. Jean-Pierre Chevènement. Je conclus, monsieur le président.

Les impôts indirects sur le tabac, sur l'essence ainsi que la redevance audiovisuelle vont naturellement peser sur les plus défavorisés, tandis que les avantages fiscaux bénéficieront aux catégories aisées.

Quant aux collectivités locales, nombreux sont ceux avant moi qui ont insisté sur la grogne justifiée des élus locaux face au transfert de charges et à la minoration de leurs dotations. L'essentiel de l'effort en matière d'action sociale, d'insertion durable des jeunes comme des chômeurs de longue durée est renvoyé vers les collectivités locales et les élus locaux, dont je suis, sont naturellement exposés au poids du mécontentement qui se reporte sur eux.

Ce projet de loi de finances est destiné à vous permettre d'atteindre le printemps sans trop de dommages...

M. Jean Tardito. Ce n'est pas si sûr que ça !

M. le président. N'interrompez pas l'orateur, monsieur Tardito, il a déjà du mal à conclure !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... mais l'été sera rude.

Je crains que la potion ne soit amère mais, plus grave encore, je crains que les mesures que vous prendrez alors ne périssent définitivement le cadre républicain. Derrière ce projet de loi de finances en trompe-l'œil se cache en effet le programme commun libéral, l'Europe à cinq, le monétarisme, le chômage, l'exclusion, la transformation de la France en parc de loisirs d'une petite Europe fédérale économiquement dominée par l'Allemagne, à la remorque de la politique étrangère américaine.

M. Jean Tardito. Absolument !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'absence de débat public argumenté, la perte de repères qui frappe la société française vous permettent d'avancer masqués. Mais les Français doivent savoir ce que signifie pour eux concrètement ce projet d'Europe à cinq : la rupture avec deux siècles de construction républicaine où malgré les aléas, les épreuves et les régressions passagères, s'est construite

une nation citoyenne autour des valeurs républicaines : la laïcité, un régime de protection sociale basé sur la solidarité, l'intégration républicaine, l'école publique, la capacité à parler à l'extérieur, et notamment au Sud, et à faire entendre la voie d'une France libre. Nous allons entrer dans une période décisive où la question de l'existence même de la République sera posée. Il faudra résister. Ce sera difficile, tant le conformisme et le terrorisme intellectuel sont forts aujourd'hui dans ce pays où les Vichyssois des temps de paix sont nombreux.

Evoquer l'intérêt national paraît aujourd'hui un crime, mais dans le document de la CDU que j'évoquais tout à l'heure, « l'intérêt de l'Allemagne » est affiché en toutes lettres. Et je ne le reproche pas aux Allemands. C'est légitime.

M. le président. Monsieur Chevènement, vous avez déjà dépassé votre temps de parole de plus de 30 p. 100. Je suis obligé de vous arrêter.

M. Jean-Pierre Chevènement. J'ai terminé, monsieur le président !

L'intérêt européen est fait de la conciliation des intérêts nationaux. Elu du peuple français, je continuerai, pour ma part, à plaider pour l'intérêt de la France.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer, qui dispose de cinq minutes.

M. Gilbert Meyer. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est présenté traduit les efforts entrepris par le Gouvernement pour maîtriser l'augmentation des dépenses publiques conformément aux engagements pris. Il vise aussi à poursuivre l'assainissement des comptes publics et la réduction de la dette. Parallèlement, un effort particulier est consenti dans des domaines prioritaires comme l'emploi, la lutte contre l'exclusion, l'éducation, la police et la justice.

Comme l'a déjà dit M. le rapporteur général, Philippe Auberger, ce projet de budget est réaliste. Certains points me semblent cependant devoir faire l'objet d'une attention toute particulière. Je souhaiterais notamment évoquer le problème non encore réglé à ce jour de la TVA appliquée aux produits de l'horticulture.

Vous disiez vouloir revenir au taux de 5,5 p. 100 au 1^{er} janvier prochain si les Etats membres n'appliquent pas le taux normal à cette date. La profession attend cette échéance avec la plus grande impatience. Un retournement de position est assez peu probable de la part de nos partenaires. Il conviendrait donc d'envisager dès à présent le retour au taux réduit. La lutte contre le chômage est la priorité absolue et sacrifier l'horticulture serait particulièrement contraire à nos efforts. Celle-ci a perdu près de 10 000 emplois en trois ans. Nous nous sommes privés d'un secteur fortement utilisateur de main-d'œuvre et au potentiel de développement unique dans l'agriculture.

S'agissant du barème de l'impôt sur le revenu, vous proposez de stabiliser le poids de l'impôt sur le revenu en relevant toutes les tranches du barème de l'indice des prix. Cet ajustement conduira à une augmentation de 1,4 p. 100 environ. La loi de finances de 1994 avait ramené de treize à sept le nombre de tranches, tout en intégrant la déductibilité partielle de la CSG. Cette réforme avait eu pour effet de réduire de 6 p. 100 environ le produit global de l'impôt des contribuables. Ces dispositions se sont cependant traduites par une majoration de la fiscalité. La hausse entrevue, si minime soit-elle, va alourdir les charges d'imposition de certains ménages. Il est précisé dans le document de présentation que la croissance restait surtout tirée par les exportations

et les investissements et que seule l'amélioration de la consommation procurerait des recettes supplémentaires. Or je ne suis pas convaincu qu'une pression fiscale supplémentaire sur certains ménages soit bénéfique à la relance par la consommation.

Vous prévoyez également d'appliquer aux abonnements à l'électricité, au gaz et à l'énergie calorifique un taux de TVA de 18,6 p. 100 au lieu de 5,5 p. 100. Vous demandez par ailleurs à EDF-GDF de ne pas répercuter cette hausse. L'adoption d'une telle disposition aurait deux conséquences importantes : d'abord, elle provoquerait une augmentation très significative des charges fixes, évaluées entre 4 et 6 p. 100 selon les cas ; ensuite, elle mettrait en situation périlleuse les gestionnaires de réseaux de chaleur si ces derniers avaient l'obligation d'intégrer cette hausse de TVA sans facturation supplémentaire.

Cette disposition devrait permettre un gain de l'ordre de 2,6 milliards de francs l'an prochain. Certes, cette proposition est également justifiée par la volonté d'uniformiser la fiscalité au sein de l'Union européenne. Néanmoins, je me pose deux questions : l'enjeu est-il réellement à la hauteur des espérances ? N'allons-nous pas nous faire contourner, une nouvelle fois, comme avec la TVA sur l'horticulture ?

Enfin, je terminerai mon propos par une requête qui s'adresse également à M. le ministre de l'éducation nationale dont les crédits, il faut le reconnaître, sont en hausse d'environ 4,5 p. 100.

Il est prévu d'améliorer l'encadrement des élèves, en accroissant le nombre des personnels. Pourtant ne cessent de se multiplier les problèmes liés au manque d'enseignants, ce qui provoque des fermetures de classes. A ce titre, le département du Haut-Rhin a connu une rentrée 1994 relativement agitée.

Certes, mille emplois d'enseignants ont été créés dans le second degré, mais il serait judicieux d'en créer aussi pour le premier degré et pour les écoles maternelles. En effet, les inspections académiques manquent de moyens ; les classes à deux, voire trois niveaux sont malheureusement devenues monnaie courante. Il s'agit d'une situation regrettable et très préjudiciable aux enfants. Un effort supplémentaire doit être fait impérativement dans ce domaine.

Monsieur le ministre, dans sa globalité, le projet de loi de finances répond aux impératifs de la conjoncture. Il permettra d'accompagner, de renforcer la croissance. Je souhaite cependant qu'il vous soit possible de prêter la meilleure attention aux interrogations qui subsistent - j'en ai soulevé quelques-unes - afin que le résultat ne soit pas écarté par des répercussions malheureuses. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Tardito. C'est un budget qui accompagne la dégradation de notre société !

M. le président. Je vous remercie, monsieur Meyer, d'avoir respecté strictement votre temps de parole.

La parole est à Mme Ségolène Royal, qui dispose de dix minutes.

Je vous rappelle que, dès la fin de son intervention, nous leverons la séance, la commission des finances devant se réunir à midi.

Mme Ségolène Royal. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la loi de finances est par définition l'acte politique par excellence d'un gouvernement. Malheureusement, l'opinion publique retiendra surtout que le présent projet de budget ne contient

aucune mesure radicale pour lutter contre le chômage. Les Français retiendront aussi que l'on va ponctionner le pouvoir d'achat des familles par l'augmentation de taxes - taxes sur l'essence, redevance télévision, TVA - sans parler de ce qui est hors budget mais qui frappe nos concitoyens dans leur vie de tous les jours : augmentation du prix de l'eau, augmentation du prix du téléphone.

M. Yves Verwaerde. C'est parti pour la démagogie !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Cela ne relève pas de la responsabilité du Gouvernement !

Mme Ségolène Royal. Bref, en ponctionnant ainsi les familles au travers de leurs consommations de base, on va diminuer leurs revenus disponibles. Autant de mesures, donc, qui seront défavorables à l'emploi.

M. Yves Verwaerde. Pleurnicheuse !

Mme Ségolène Royal. J'interviendrai essentiellement sur les deux mesures qui me paraissent les plus choquantes dans ce projet de loi de finances.

La première concerne la fiscalité pétrolière avec l'augmentation de la TIPP sur l'essence sans plomb.

Cette disposition, qui a provoqué une hausse de 30 centimes du prix du litre d'essence sans plomb, est ressentie d'abord comme une tromperie. En effet, on a dit pendant des années aux Français que l'environnement était important, que les voitures polluaient. Aujourd'hui, le centre de Paris est asphyxié par la pollution due aux automobiles. Alors que les Français ont consenti l'effort de s'équiper de véhicules dont les moteurs utilisent l'essence sans plomb, on vient les ponctionner en supprimant l'avantage fiscal dont bénéficiait ce carburant.

Le Gouvernement cède ainsi au lobby routier, sans d'ailleurs lui rendre un très grand service pour autant, sans régler le problème du transport par camions. En effet, chacun sait bien que la difficulté essentielle : à laquelle sont confrontés les camionneurs ne sera pas résolue par la seule réduction des charges, mais qu'elle tient à la baisse des prix due à une concurrence effrénée et exacerbée en Europe, concurrence qui provoque une diminution des recettes.

Sans résoudre le problème du transport routier, on donne un avantage considérable au gazole, on déstabilise le marché automobile. D'ailleurs, les fabricants ont protesté contre cette mesure : nous sommes le seul pays européen à maintenir une telle différence entre le prix de l'essence et celui du gazole. On déstabilise le marché automobile en incitant désormais les consommateurs à acheter des voitures à moteur diesel, qui sont beaucoup plus polluantes.

M. Yves Verwaerde. Selon vous, il faudrait donc augmenter le gazole ?

Mme Ségolène Royal. En fait, cet arbitrage en faveur du lobby routier et contre l'environnement ne me surprend pas.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est ce que vous avez fait en 1992 !

Mme Ségolène Royal. En effet, il s'inscrit dans un contexte de régression terrible dans le domaine de la protection de l'environnement. Les lois prises en la matière ne sont plus appliquées : qu'il s'agisse de la lutte contre le bruit, des déchets, de l'eau, de la protection des paysages, plus aucun décret d'application n'est pris.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. C'est parce que vous les aviez tous pris ! (Sourires.)

Mme Ségolène Royal. Le Gouvernement a rejeté au second plan, voire aux oubliettes tout ce qui concerne la protection de l'environnement. La suppression de l'avan-

tage fiscal accordé à l'essence propre participe à cette régression dont les Français subiront un jour ou l'autre les conséquences. Les révéls seront douloureux car, lorsque l'on fait des choix pour le court terme, aux dépens du développement durable et de la protection du cadre de vie, on le paie très chèrement un jour ou l'autre.

M. Yves Verwaerde. Démagogie !

Mme Ségolène Royal. La seconde disposition qui me paraît très choquante dans ce budget est la mesure fiscale concernant les emplois familiaux. Certes, elle existait déjà, mais elle était limitée à un avantage fiscal de 13 000 francs. En portant ce dernier à 45 000 francs, vous changez complètement la nature de cette mesure puisque, désormais, pour le même emploi créé, l'avantage fiscal sera d'autant plus fort que le revenu sera élevé. Vous procédez ainsi à une redistribution à rebours faisant échapper à l'impôt sur le revenu les catégories qui bénéficiaient des revenus fiscaux les plus élevés.

Pourtant, encourager l'emploi à domicile n'est pas une mauvaise mesure. (« Ah ! », sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre). Il est en effet indéniable qu'il existe des besoins importants dans ce domaine. Mais l'objectif prioritaire doit être la création d'emplois en incitant les familles qui, aujourd'hui, n'en ont pas les moyens - les femmes seules, les personnes âgées à faibles revenus, les familles à revenus faibles ou moyens - à recourir à des aides à domicile.

M. Yves Verwaerde. Ce sera le cas !

Mme Ségolène Royal. Ce sont ces familles-là qu'il fallait inciter ! Ce sont ces emplois-là qu'il fallait aider à créer ! (Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre).

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. On commence par celles qui le peuvent !

Mme Ségolène Royal. Non seulement la mesure que vous proposez jouera en faveur des emplois existants, c'est-à-dire qu'il s'agira d'un avantage fiscal donné aux familles qui ont déjà eu les moyens de créer ces emplois, mais, en outre, l'avantage fiscal augmentera avec les revenus ! Cette disposition est si choquante...

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Mme Aubry avait pris la même !

Mme Ségolène Royal. ... que lorsque M. Balladur l'a annoncée, beaucoup de Français ont cru avoir mal compris ! Ils ont pensé qu'il s'agissait de 45 000 francs de déduction du revenu imposable. Non, ce sera bien un avantage fiscal de 45 000 francs, particulièrement injuste !

Vous avez décidé de prendre cette mesure parce qu'il vous était politiquement impossible de réduire le taux marginal supérieur du barème de l'impôt sur le revenu comme vous l'aviez promis, car l'opinion publique aurait protesté. De même, il vous était impossible de supprimer à nouveau l'impôt sur la fortune, comme vous l'aviez fait en 1986. Pourtant, cette disposition est de même nature.

M. Yves Verwaerde. C'est un procès d'intention !

Mme Ségolène Royal. Vous utilisez le prétexte de l'emploi pour donner un avantage fiscal à des catégories auxquelles vous aviez promis de réduire le taux marginal le plus élevé de l'impôt sur le revenu.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous allez en bénéficier, madame !

Mme Ségolène Royal. Je suis donc bien placée pour estimer que cette mesure est particulièrement injuste !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Et vous vous en plaignez !

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vous allez donc bien en bénéficier !

Mme Ségolène Royal. Toutes proportions gardées, j'en conviens, on peut établir une comparaison : alors que le montant moyen de l'impôt sur la fortune est de 40 000 francs, le cadeau fiscal que vous accordez pourra s'élever à 45 000 francs. Ces deux mesures touchent les mêmes catégories de personnes.

M. Philippe Auberger, rapporteur général. La démonstration n'est pas bonne ! Ce n'est pas sérieux !

Mme Ségolène Royal. Lorsque le ministre des finances de l'époque avait supprimé l'impôt sur la fortune, cela procédait exactement de la même philosophie.

En outre, vous utilisez le prétexte de l'emploi, et il est vrai qu'il existe des besoins en matière d'emplois à domicile.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Vos propos sont contradictoires !

Mme Ségolène Royal. La bonne mesure – le groupe socialiste aura l'occasion de présenter un amendement allant dans ce sens – consisterait tout simplement à généraliser l'allocation de garde à domicile...

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Combien cela coûterait-il ?

Mme Ségolène Royal. ... en donnant à chaque famille, quel que soit son revenu, une allocation correspondant au montant des charges sociales.

M. le ministre délégué aux relations avec l'Assemblée nationale. Avec quel argent ?

Mme Ségolène Royal. Ainsi l'avantage accordé serait le même quel que soit le niveau du revenu de la famille. Cela inciterait les familles n'ayant pas encore créé d'emploi à domicile alors qu'elles en ont besoin – femmes seules, personnes âgées, familles nombreuses – à y recourir.

Enfin, il faudrait probablement tenir compte du quotient familial. Or votre mesure a cela de particulièrement injuste pour les familles que l'avantage sera d'autant moins important que les familles compteront davantage d'enfants, puisqu'il est proportionnel à l'impôt acquitté.

Il s'agit donc d'une mesure injuste, d'une mesure inefficace – car elle jouera en faveur des emplois déjà créés, c'est-à-dire au bénéfice des familles privilégiées qui ont déjà eu la possibilité de créer un tel emploi –, d'une mesure qui tire prétexte de l'emploi pour donner un cadeau fiscal à votre clientèle électorale, bref d'une mesure particulièrement choquante dans le contexte actuel de montée des inégalités en France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1995, n° 1530.

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 1560).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à quinze heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

